

**Antoine Franzini**

# **L'église Notre-Dame de la Visitation et Saint-Laurent, paroissiale de Lama**

**L'autel majeur et les *arche*,  
les chapelles particulières  
et les autels servis par les confréries**



**Avec la participation amicale  
de Jean-Charles Ciavatti, Marianne Miniconi, Michel-Édouard Nigaglioni et Caroline Paoli**

**ainsi que de Madeleine Bourgeaud, Marianne Calvo, Louise et Tony Ceccaldi,  
Isabelle Geronimi, Étienne Luc, Toussaint Massiani, Angèle Orticoni, Mimi Sammarcelli...**

**et de Pierre Saturnini et François Massiani *Ragadu* qui se sont aussi chargés des photos**

**2015**



## Une nouvelle église pour un village à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

La visite pastorale du 7 juin 1576 par le vicaire général de l'évêque de Mariana et Accia, Pompeo Rocchi, assure l'existence à cette date de l'église Santa Maria<sup>1</sup>. Elle doit être construite depuis peu. On peut pour s'en convaincre penser à l'exemple de la construction de la nouvelle église Santa Maria dans le village voisin de Palasca, qui appartenait d'ailleurs à la même *pieve*, à la même circonscription ecclésiastique. Cette dernière église est attestée dès 1573, alors qu'elle est encore absente en 1565. Dans les deux cas, il s'agit de construire une église plus vaste, et peut-être surtout plus proche du village, une proximité motivée en partie par le danger des raids turcs et barbaresques, mais aussi par les conclusions du concile de Trente et le mouvement général de rassemblement villageois. On notera que son orientation, presque parfaitement à l'est, est conforme aux principes alors en vigueur. L'ancienne église Saint-Laurent, blottie dans la vallée, va dès lors amorcer un lent déclin, tout en conservant le bénéfice de la paroisse jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La titlature de la nouvelle église de Lama est précisée dans la visite apostolique de 1616, et déjà dans les registres paroissiaux des années 1600 à 1604, sous le titre de « Beata Maria Gratiae », Notre-Dame des Grâces.

La dévotion à Marie, Mère de la Grâce, aurait vu le jour au XIII<sup>e</sup> siècle avec la fondation de l'Ordre de la Merci par Pierre Nolasque et Raymond de Peñafort. Saint Pierre Nolasque (1189-1256) est un prêtre né dans le diocèse de Carcassonne. À la suite d'une vision qu'il eut de la Vierge, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 1218, il fonda avec le futur saint catalan Raymond de Peñafort l'Ordre de Notre-Dame de la Merci, pour le rachat des captifs chrétiens, avec le soutien de Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon. Grégoire IX approuva la création de l'ordre en 1235 et leur donna la règle de saint Augustin.

Un nouvel élan semble impulser au XV<sup>e</sup> siècle. C'est le cas à Milan, par exemple, où l'église *Santa Maria delle Grazie*, était fondée vers 1463 par les Dominicains sur un terrain où existait déjà un oratoire dédié à une image miraculeuse de la Vierge des Miséricordes (*Vergine delle Grazie*). De la même façon, l'installation des Olivétains près de La Spezia in *ecclesia Sancte Marie de Gratia de capite Vrignani* (assurée en 1468) semble se faire sur un sanctuaire déjà affecté de ce nom, et succédant à une église *Santa Maria della Misericordia*. On a le sentiment que cette dévotion à la Vierge de la Miséricorde est donc présente au milieu du XV<sup>e</sup> et se transforme (ou retransforme) au cours du siècle en celui de la Vierge des Grâces.

La ferveur mariale du XV<sup>e</sup> siècle trouve au XVI<sup>e</sup> siècle de nouveaux élans, par exemple lorsque après Lépante (1571), Pie V pense à mettre en valeur le mérite et la puissance de la prière à Dieu et à Notre Dame. Et pour célébrer à perpétuité l'assistance spéciale de Marie, il ajoute aux litanies de la Vierge l'invocation « Secours des chrétiens, priez pour nous ». Il institue pour le 7 octobre la fête de Notre-Dame de la Victoire. Son successeur Grégoire XIII la transformera en 1573 en fête de Sainte-Marie du Rosaire.

En Corse, le nouveau couvent capucin de Vescovato prend le titre des *Grazie* en 1576, et le couvent de Belgodere, d'abord capucin (vers 1542) est refondé par les Servites vers 1560 sous ce nom (on doit dire que le monastère des *Grazie* était le siège des Olivétains de la Spezia, qui possédaient alors la paroisse de Belgodere). En 1553, l'hôpital lié au couvent franciscain observant Saint-François de Biguglia est sous le titre de *Santa Maria delle Grazie*<sup>2</sup>. Enfin, on trouve en 1589 un autel dédié à Notre-Dame de Grâce dans l'église du couvent franciscain observant de Vico, privilège accordé par Grégoire XIII (1572-1585)<sup>3</sup>, comme la même année dans l'église Santa Restituta de Calenzana<sup>4</sup>.

Autrement dit, la dévotion mariale ancienne de la Grâce ou de la Miséricorde aurait pu être réactualisée en Corse avec la recrudescence du péril turc dans le cours du XVI<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne Lama, on connaît par exemple sur ce sujet l'attaque toute voisine de Lòsari et d'Urtaca en août 1553, où avaient été prises respectivement 16 et 90 personnes, hommes, femmes et enfants<sup>5</sup>. Quoi qu'il en soit, une nouvelle église Santa Maria (sans doute déjà « delle Grazie ») est donc attestée dès 1576 à Lama.

<sup>1</sup> Archives départementales de Haute-Corse (désormais ADHC), 3 G 4-1.

<sup>2</sup> Lucile Gandolfi-Scheit, *Biguglia, Mémoire d'une capitale*, Biguglia, st. Sammarcelli, 1994, p. 312 & sq.

<sup>3</sup> Louis Doazan, *Le couvent Saint-François de Vico*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2001, p. 14.

<sup>4</sup> Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes Apostolicae*, 134, 67<sup>v</sup>°.

<sup>5</sup> Archivio di Stato di Genova (désormais ASG), 35, 233.

## Rénovation et agrandissement dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle

C'est dans la visite pastorale de Mgr Marliani, en 1646, qu'on trouve l'attestation d'une nouvelle titulature, Sainte-Marie de la Visitation, qui pourrait avoir été installée en remplacement de Sainte-Marie des Grâces lors d'une campagne de rénovation et d'agrandissement, nouvelle titulature qui est encore celle d'aujourd'hui. La présence d'une chapelle de la Nativité de saint Jean Baptiste, érigée peu de temps après ce changement de titulature, on va le voir, pourrait y être liée.

La fête de la Visitation, établie en 1263 par saint Bonaventure pour les Franciscains, fut étendue à toute l'Église en 1379 par le pape Urbain VI. Elle commémore un épisode de l'Évangile selon saint Luc : la visite qu'aurait rendue Marie, enceinte du Christ, à sa cousine Élisabeth, enceinte de Jean-Baptiste. Cette visite est rapportée par l'évangéliste saint Luc (1, 39-45) :

*En ces jours-là, Marie partit et se rendit en hâte vers le haut pays, dans une ville de Juda. Elle entra chez Zacharie et salua Élisabeth. Or, dès qu'Élisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein et Élisabeth fut remplie du Saint Esprit. Alors elle poussa un grand cri et dit : « Tu es bénie entre les femmes, et béni le fruit de son sein ! Et comment m'est-il donné que la mère de mon Seigneur vienne à moi ? Car, vois-tu, dès l'instant où ta salutation a frappé mes oreilles, l'enfant a tressailli d'allégresse en mon sein. Oui, bienheureuse celle qui a cru en l'accomplissement de ce qui lui a été dit de la part du Seigneur ! »*

Cette campagne de rénovation et d'agrandissement a pu être rendue nécessaire, comme on le voit dans la visite apostolique de 1616, car cette année-là « le toit de Sainte-Marie prend la pluie, et l'eau qui, de l'extérieur, entre à l'intérieur de l'église, en inonde le sol »<sup>6</sup>. Ces fuites semblent pourtant avoir été réparées rapidement puisqu'on voit les célébrations reprendre à Sainte-Marie en 1621-1628 après une courte interruption. Pour autant, il semble possible qu'une véritable refonte du bâtiment n'ait finalement été engagée et effectuée que dans les années 1639-1644. En effet, une inscription « 1644 » gravée sur une pierre de Sainte-Marie, signalée dans l'inventaire du vicaire en 1760, pourrait bien être la marque de cette rénovation<sup>7</sup>. En 1646, par ailleurs, le visiteur n'indique pas que l'édifice est en mauvais état, ce qu'il précise toujours quand c'est le cas.

Or, c'est en 1639, dans la suite de la mort de son oncle Giacomantonio Bartoli, qu'Anton Battista Bartoli avait été choisi par concours pour l'obtention de ce bénéfice<sup>8</sup>. Il fut curé de Lama de 1639 à 1691, et ce serait donc environ cinq ans après sa prise de fonction qu'aurait été rénovée ou fini d'être rénovée cette église<sup>9</sup>. Le changement de titulature (de Santa Maria delle Grazie vers Santa Maria della Visitazione), attesté dès 1646, pourraient bien être des témoignages de cette rénovation.

C'est sans doute également à cette époque que l'on doit l'arrivée du beau meuble de sacristie, dont la facture XVII<sup>e</sup> de la façade de noyer semble s'imposer, la partie supérieure du meuble étant en revanche clairement attribuable au XIX<sup>e</sup> siècle.

\*

<sup>6</sup> *Tectum ecclesie pluit, et ab extra ecclesie per muros ingredit intus aqua que innundat pavementum* (voir annexe).

<sup>7</sup> ADHC, 3 G 2/ 8 (et 2 Mi 117) : inventaire des biens des églises paroissiales.

<sup>8</sup> Le 6 mai par un collège d'examineurs qui l'avait préféré au père Antonetto de Giussani (ADHC, 3 G 2-1). Mgr Spinola (1686) le signale également.

<sup>9</sup> ADHC, 2 E 223.

## À la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Avec la Révolution française, les biens ecclésiastiques sont aliénés et vendus aux enchères, et c'est le cas à Lama en 1798 pour les terres et les oliviers appartenant à l'église, ainsi que pour le presbytère (situé à la Solana). En revanche, le gouvernement décide dans les premiers mois de 1800 d'abandonner aux communes les édifices destinés à l'origine à l'exercice du culte. Ainsi à Lama, de l'église Santa Maria (estimée 1000 francs), mais aussi de deux maisons, la *casa comunale situata a Lama* (600 francs) et la *casa alla Guadella situata a Lama* (400 francs)<sup>10</sup>.

C'est à la charnière des deux siècles que le peintre d'origine toscane, mais installé et marié dans l'île, Francesco Carli, pourrait avoir réalisé le petit tableau avec cadre en bois ayant pour thème la Visitation, la rencontre de sainte Elisabeth et de la Vierge, qui serait, selon l'inventaire de 1906, un don de la famille Morelli. On ignore encore quelle place lui était destinée dans l'église, sans doute proche du maître autel.

Selon Michel-Édouard Nigaglioni, qui assure cette attribution<sup>11</sup>, « Carli est l'un des peintres les plus productifs de l'école corse, auteur de plusieurs centaines d'œuvres. Acquis aux canons du rococo européen, il a poussé des recherches sur la grâce des attitudes et il s'est complu dans des tons clairs et des couleurs pastel. Il s'est souvent conformé aux goûts de son époque en donnant à ses personnages l'aspect de délicates figures de porcelaine. »



Francesco Carli (vers 1735-1821), *La Visitation de la Vierge*

<sup>10</sup> ADHC, 1 Q 213, vu par l'administration du canton de Canale le 21 pluviôse an 8 (10 février 1800).

<sup>11</sup> Michel-Édouard Nigaglioni, *Encyclopédie chronologique illustrée des peintres, dessinateurs et graveurs, actifs en Corse des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Ajaccio, Editions Alain Piazzola, 2012, p. 78-81.

## Travaux et modifications des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

Nous manquons malheureusement des décisions prises au sujet de l'église dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. On ne sait par exemple à quoi correspond la date de 1817 gravée sur la pierre de seuil du portail principal, en façade. Toutefois, un courrier fait état le 23 juillet 1821 du mauvais état de l'église de Lama, « tel qu'on ne saurait différer les réparations qui sont nécessaires sans l'exposer à être frappée d'interdit<sup>12</sup>... ». Quatre années plus tard, le 21 novembre 1825, Lama figure à nouveau sur l'état indicatif des communes dont les églises et presbytères sont en mauvais état et pour la réparation desquels on réclame des secours auprès du ministre des Affaires ecclésiastiques (300 frs de secours pour l'église, 150 pour le presbytère)<sup>13</sup>. Le 9 avril 1827, le même état indicatif de la situation des églises paroissiales précise que la toiture et le pavé ont besoin d'être réparés car l'église est inondée lorsqu'il pleut. On demande également la construction d'une sacristie et d'un clocher. Ce dernier point ne manque pas d'intriguer puisque nous savons par la visite apostolique de 1686 qu'il existait un clocher avec deux cloches.

Le montant approximatif des réparations s'élève à 1200 frs<sup>14</sup>. Le 26 juin 1833, les travaux n'ont pas encore été effectués et le montant de la dépense pour la réparation de la toiture, du pavé et la construction d'une sacristie s'élève alors à 2000 frs. La somme de 150 frs est proposée par le sous-préfet à titre de secours. Il est mentionné que les ressources de la commune et de la fabrique étant nulles, seules des prestations en nature et quelques matériaux seront fournis par les habitants<sup>15</sup>. Le 10 août de la même année, les demandes de réparations ne portent plus que sur la toiture et le pavement, pour un montant de 1200 frs. Le préfet accorde un secours de 100 frs<sup>16</sup>.

Finalement, un premier devis estimatif, d'un montant de 100 francs, est établi par Luigi Cerli<sup>17</sup> le 20 novembre 1833, visant à effectuer « des réparations urgentes [...] qui consistent dans la réparation du toit et de l'humidité qui s'introduit dans la dite église » :

- 20 journées de maître-maçon, à raison de 2,50 frs la journée, soit pour réparer le toit soit pour faire une excavation en dehors de l'église pour empêcher que l'humidité pénètre dans l'intérieur de la dite église : 50 frs.
- 400 tuiles, à raison de 10 frs les cent, pour la couverture du toit : 40 frs.
- chaux pour les dits ouvrages, 10 quintaux : 10 frs.

Le soumissionnaire, Domenico Baccelli, signe les clauses et conditions qui lui sont imposées, notamment l'obligation de mettre tous les ouvrages en état de perfection dans le délai de deux mois à compter de l'approbation de la soumission par le préfet, qui est signée le 17 février 1834 par le préfet Honoré Jourdan du Var.

Or le conseil de fabrique, vu le rapport de ses marguilliers<sup>18</sup>, décide en avril 1840 d'engager un renouvellement de la toiture et de reconstruire le pavement de l'église. On croit comprendre que les travaux envisagés dans les années précédentes n'ont finalement pas été ou incomplètement exécutés. La dépense étant évaluée à 400 francs, le conseil de fabrique se tourne vers la municipalité et lui demande une subvention de 300 francs<sup>19</sup>.

<sup>12</sup> Archives départementales de Corse du Sud, désormais ADCS, 5V 47, avec mes remerciements à Jean-Charles Ciavatti pour l'exploration de cette série V, à laquelle nous devons toutes les notes de cette série, ci-dessous.

<sup>13</sup> ADCS, 4V 10, dressé par le sous-préfet de l'arrondissement de Bastia.

<sup>14</sup> ADCS, 4V 10.

<sup>15</sup> ADCS, 4V 10.

<sup>16</sup> ADCS, 4V 6.

<sup>17</sup> Jean-Baptiste et Louis Cerli, nés respectivement en 1796 et 1798, tous deux maîtres-maçons, sont les fils du maître-maçon Lorenzo Cerli, marié à Lama.

<sup>18</sup> Un marguillier membre du conseil de fabrique est un laïc, chargé de la construction et de l'entretien de l'église, de l'administration des biens de la paroisse (terres, locations de terres, écoles, rentes et impôts), de veiller à l'entretien des locaux, de tenir le registre de la paroisse et de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil.

<sup>19</sup> ADHC, 2 O 136/7. Le sous-préfet de Bastia, Morati, enregistre la demande le 29 juin.

Les recettes et les dépenses de la fabrique ne permettaient pas en effet de tels engagements. On connaît par exemple le budget de 1861. Les recettes étaient constituées par la location des bancs et chaises (210 francs), la cire pour les enterrements (40), l'huile provenant des oblations (60), auxquelles s'ajoutait le revenu des biens-fonds (360 francs). Les dépenses consistaient dans la cire pour la célébration de la messe (80), l'encens, le blanchissage et l'entretien des ornements (20), l'huile pour le luminaire du Saint Sacrement (70), auxquelles on ajoutait les dépenses imprévues (100 francs).

Le 8 mai 1840, le conseil municipal considère la demande de la fabrique à propos de ces réparations. Vu l'article 30 sur l'administration municipale, et l'état d'urgence des travaux à réaliser, il délibère de prélever 300 francs sur les fonds communaux sur la présentation d'un mémoire justificatif, le tout soumis à l'approbation du préfet<sup>20</sup>. En novembre 1841, la requête de la municipalité arrive enfin sur le bureau du préfet : il s'agit d'accepter un devis de 300 francs établi par le maître maçon Jean-Baptiste Cerli, demeurant à Lama, pour 30 m<sup>3</sup> de murs. S'agit-il toujours des mêmes travaux, ou déjà des travaux à effectuer au cimetière (voir plus loin) ?

Le 15 juillet 1842, un devis estimatif d'un montant de 699 frs est cette fois dressé par Domenico Baccelli, portant sur les réparations urgentes à faire à l'église Sainte-Marie. Elles consistent dans la reconstruction de la muraille de la façade antérieure qui menace ruine : « Cette muraille, écrit-il, de l'étendue de 10 mètres en hauteur et de sept en largeur, donne 70 mètres cubes de murailles à construire, pour laquelle il faut employer<sup>21</sup> :

- 70 mètres cubes de pierres : 280 frs
- 30 quintaux métriques de chaux : 90 frs
- 200 hectolitres de sable : 100 frs
- 70 journées de maître-maçon : 175 frs
- 36 journées de manœuvres : 54 frs

Le 5 octobre 1842, une somme de 200 frs est proposée par le sous-préfet, à titre de secours, pour cette (« les réparations sont d'une nécessité impérieuse »). Le sous-préfet propose également que tous les moyens dont la fabrique et les habitants pourront disposer seront employés dans l'exécution des travaux, tels que prestations de journées de travail et fourniture de quelques matériaux. Mais la commune ne peut pourvoir en rien, ses ressources étant fort modiques. Le gouvernement peut « par un effet de munificence subvenir à l'état de détresse signalé<sup>22</sup> ».

Le 7 mai 1843, dans une nouvelle délibération, vu la délibération du conseil de fabrique du 23 avril, concernant l'acquisition de plusieurs meubles pour l'église paroissiale, le conseil délibère de prélever la somme de 500 francs pour l'achat d'un dais et d'une cloche<sup>23</sup>. S'agirait-il du dais actuel, propre à transporter une statue ? C'est l'occasion de relever que le banc réservé aux officiers de la confrérie des hommes, placé actuellement à droite juste en entrant dans l'église, a été fabriqué, selon l'inscription en place, en mars ou mai 1841 par un certain « m[aestro] C. di C. G. »<sup>24</sup>.

---

<sup>20</sup> Registre des délibérations municipales, mairie de Lama, (sous les cotes ADHC, E 104/1, 2 et 3). Sauf mention contraire, les informations ci-dessous concernant le conseil municipal sont tirées de la même source. Ces registres si utiles pour l'histoire locale, sont en particulier très riches pour étudier ce qui concerne l'enseignement, les chemins et routes, les biens communaux et usurpations, mais aussi le télégraphe, le chemin de fer, les fontaines...

<sup>21</sup> ADCS, 4V 28.

<sup>22</sup> ADCS, 4V 10.

<sup>23</sup> On verra plus loin que la plus ancienne cloche en place aujourd'hui a été fondue en 1890.

<sup>24</sup> On pense évidemment au menuisier Charles Bonavita (né en 1823), fils de Gian Carlo (1775-1851), ce qui pose problème (G. C. et non G. C.).

Le 1<sup>er</sup> janvier 1845, un nouveau devis estimatif est établi par Domenico Baccelli. Le montant total du devis, s'élevant à 1705 frs, est approuvé par le conseil municipal le 10 mai 1845<sup>25</sup> :

1. Pour « reconstruire » la toiture, 1425 francs :
  - 13 000 tuiles : 1300 frs
  - 15 quintaux métriques de chaux : 45 frs
  - 20 journées de maçon : 50 frs
  - 20 journées de manœuvre : 30 frs
2. Pour démolir le rocher qui entoure une grande partie des murailles extérieures : 40 mètres cubes de rochers à démolir, 160 frs.
3. Pour construire un mur de soutènement autour de l'église : 40 mètres cubes de murailles, 120 frs.

Le 10 mai 1845, une nouvelle délibération à la demande du conseil de fabrique conclut qu'étant dépourvue des fonds nécessaires, et « la seule participation des habitants pour fournir et transporter gratuitement quelques matériaux pris sur les lieux, en stimulant leur zèle et leur piété », étant également insuffisante, la commune se tourne vers le gouvernement. Et le 6 septembre 1845, une proposition de secours est dressée par le sous-préfet<sup>26</sup>. Elle s'élève à 400 frs, sur le montant total du devis de 1705 frs. La proposition est motivée par l'impossibilité dans laquelle se trouvent la fabrique et la commune de pourvoir à cette dépense et l'état de gêne où la commune est réduite par suite de mauvaise récoltes.

Le 10 février 1846, l'église est signalée en « mauvais état et ne présentant pas d'intérêt artistique ». Il est également indiqué qu'il faudrait l'agrandir, soit en construisant des chapelles, soit en la prolongeant sur le devant. La toiture, qui donne de l'humidité, serait elle aussi à refaire<sup>27</sup>. Finalement les travaux seront effectués, *a minima*, en 1846. Le 30 mars, le maître-maçon et mineur Luigi Cerli, demeurant à Lama, établissait un devis du montant de 200 francs, approuvé par le conseil de fabrique et le conseil municipal. Il s'agissait de reconstruire la toiture de l'église, de démolir le rocher qui entoure une partie des murailles extérieures de l'église et de construire un mur de soutènement autour de l'église<sup>28</sup>. En avril, le maître maçon Joseph Baccelli, demeurant également à Lama, acceptait de se soumettre aux conditions de ce devis et de réaliser les travaux. Et finalement en septembre 1846, le maire Saturnini établissait un certificat attestant que les travaux étaient en cours d'exécution et en passe d'être achevés<sup>29</sup>.

En août 1860, un nouveau devis est établi, cette fois encore pour la toiture de l'église et l'agrandissement du presbytère<sup>30</sup>, par le même Joseph Baccelli, maître maçon, et Toussaint Suzzoni, maître menuisier. On compte 65 m<sup>3</sup> de murs, en chaux et tuf, un plancher de 113 m<sup>2</sup>, 3,5 m<sup>3</sup> de poutres et soliveaux pour la toiture, 5 fenêtres, ainsi que des tuiles, du pavé et le crépissage. La dépense pour le presbytère s'élevait à 1232 francs, tandis que la toiture et le pavement devaient avoir toujours le même coût.

---

<sup>25</sup> ADCS, 4V 28.

<sup>26</sup> ADCS, 4V 10.

<sup>27</sup> ADCS, 4V 7.

<sup>28</sup> ADCS, 4V 28 : 450 tuiles à raison de 10 francs le 100, 5 quintaux métriques de chaux à raison de 3 francs le quintal, 10 journées de maçon à raison de 2,50 francs par jour, et autant de manœuvre, à raison de 1,50 francs par jour. 15 m<sup>3</sup> de rocher à démolir à raison de 5 francs le m<sup>3</sup>. 10 m<sup>3</sup> de murailles à raison de 2,50 francs le m<sup>3</sup> (avec mes remerciements à Jean-Charles Ciavatti).

<sup>29</sup> ADCS, 4V 10.

<sup>30</sup> Il est, selon l'inventaire de 1906, « situé à l'extrémité du village et composé de 4 pièces, une cave et une cuisine sans grenier ».

Le 6 mai 1868, c'est encore le presbytère qui a besoin de réparations et le conseil municipal vote une aide de 50 francs. Le 21 novembre 1875, on revient sur le presbytère : rien n'a été fait malgré l'insalubrité liée à l'humidité qui y pénètre. Un devis en règle vient cependant d'être dressé par Joseph Paverani, maître maçon établi à Pietralba. Le conseil, appuyé sur les décrets des 30 décembre 1809 et 6 novembre 1813, vote une aide de 800 francs pour « l'assainissement de la maison curiale ». Le conseil supplie en même temps le ministre de l'Intérieur de bien vouloir lui accorder une aide à ce propos.

Les choses sérieuses semblent cependant commencer le 12 décembre 1880 lors d'une session extraordinaire du conseil municipal. Il y est question de plans et d'un devis estimatif établis par un architecte pour l'agrandissement de l'église et la construction d'un clocher, s'élevant à 15404 francs. Le conseil, en raison de l'urgence, liée à l'exiguïté des lieux, délibère d'attribuer tous les fonds en caisse, soit 1999 francs. Ensuite la somme de 6000 francs sera prélevée sur les fonds disponibles de la des travaux commune. Il faut dire que le dénombrement de la population en 1867 compte 529 âmes.

Le 13 août 1882, considérant que la fabrique a épuisé ses revenus en fournissant un matériel et l'emplacement servant à la bâtisse du clocher, soit 4249,15 francs, considérant que le vœu de la population est unanime, le conseil s'engage à fournir le reste des matériaux, soit 5868,60 francs :

- sable de rivière pour les gros murs, 10624 décalitres, à raison de 10 centimes le décalitre, 1062,40 francs.
- sable de crépissage, 1836 décalitres, à raison de 10 centimes le décalitre, 183,60 francs.
- ferraille pour portes, fenêtres et clefs pour les murs, transport compris, 193,60 francs.
- vitres pour fenêtres, 10,50 francs.
- tuiles creuses pour le toit, 5600 à raison de 9 centimes la tuile, 504 francs.
- briques pour la voûte, 16800 à raison de 6 centimes l'une, transport compris, 1008 francs.
- dalle de Brando, transport compris, 1000 francs.
- balustrade de marbre blanc, transport compris, 800 francs.
- croix en fer pour le clocher, 50 francs.
- démolition de vieille maçonnerie, 225 francs.
- fouilles à faire encore, 31,50 francs.
- journées pour venir en aide aux maîtres maçons, 400 à deux, la journée, 800 francs.

Le 15 mai 1887, le conseil prend connaissance de la lettre du ministre des Cultes en date du 21 juillet 1886, portant une subvention de 3000 francs, qui sera versée à l'entrepreneur Bottarlini. Le 25 septembre de la même année, le conseil accepte l'aliénation par le conseil de fabrique des terrains aux lieux-dits Poggiola (E 363-364, 8 ares, 39 centiares, figurant au folio 176 de la matrice, d'un revenu de 0,65 francs, et estimé à 100 francs), et Ripa a Porretta (89 ares, 92 centiares, figurant au folio 131 de la matrice, estimé 60 francs).

Le 25 novembre 1888, le conseil demande à ce que l'on sollicite à nouveau le ministre des Cultes pour le versement de la subvention accordée en 1886. Mais surtout, l'entrepreneur Bottarlini étant décédé, il décide que le maire pourra traiter de gré à gré sans adjudication, en particulier en raison de l'implication en matériaux et main d'œuvre des habitants de la commune, en raison de l'urgence, et du fait que les travaux ont déjà été engagés. Le 16 juin 1889, le conseil prend connaissance d'une lettre du préfet du 16 avril, interdisant la mise en adjudication tant que les fonds nécessaires n'auront pas été rassemblés. En conséquence de quoi, le conseil vote un emprunt au Crédit foncier de France, de 2100 francs, amortissable en 30 annuités, et pour cela vote une contribution extraordinaire (de 12 centimes 57/100 au principal des quatre contributions directes pendant 30 ans). Le 17 novembre 1889, on apprend que le Crédit foncier a accordé le prêt, et le conseil décide à nouveau de renoncer à l'adjudication, et autorise le maire à traiter de gré à gré pour la somme de 5200 francs, montant du devis. Le 9 décembre suivant, l'argent du Crédit foncier a été versé, et le maire demande à nouveau l'autorisation au conseil de traiter de gré à gré. Il invoque des raisons supplémentaires : l'avancement des travaux, une partie des matériaux est déjà sur place, un fourneau de chaux spécialement destiné à ce travail a été installé.

Le 23 novembre 1890, le conseil demande une nouvelle subvention de 6600 francs. La commune se rappelle à la bienveillance du ministre « car la commune de Lama fut la première de toutes les communes de la Corse à saluer en 1870 le gouvernement qui nous régit à la grande satisfaction de tous ». Malgré les 2000 francs de la subvention précédente, l'emprunt de 2100 francs, et les 9000 francs fournis par la fabrique et les quêtes faites au domicile des familles, il reste encore des travaux impayés, à savoir :

- le maître autel,
- deux petits autels,
- la balustrade, le carrelage et une cloche.

C'est l'occasion d'évoquer les cloches encore en place, celle fondue en 1890 par le fondeur Farnier de Dijon, et celle de la même fabrication, installée en 1902<sup>31</sup>. Le cahier de fabrique indique en 1902 la participation de 478,45 francs pour cette dernière, mais indique aussi le « démontage des vieilles cloches ». Qu'est-ce que ces « vieilles cloches » ? Quoi qu'il en soit, l'inventaire de 1906 donne en effet deux cloches. La troisième en place aujourd'hui, nommée « Laurence », sera baptisée en 1963.

Le 22 février 1891, le conseil se déplace dans l'église pour constater que les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art et propose la réception définitive des travaux. Le 22 mars, le conseil nomme une commission (Antoine Santini et Paul Massiani) qui, avec l'architecte, l'entrepreneur Dellatana et le maire, se déplacent pour accepter définitivement les travaux. Remarquons dès à présent, nous y reviendrons plus loin, qu'une nouvelle confrérie d'hommes, *la confraternità di Lama sotto il titolo del Sacro Cuor di Gesù Crocifisso*, avait reçu ses statuts en juillet 1890. Tous ces événements sont liés.

\*

Les doutes que l'on pourrait avoir sur la consistance de ces travaux sont levés par la consultation du cadastre napoléonien dressé en 1874 (voir l'image ci-dessous).

- On comprend que l'agrandissement a consisté d'une part dans la construction du clocher, avec l'adjonction entre ce clocher et la chapelle Saint Philippe de Neri d'un espace libéré pour un nouvel autel, qui sera sans doute celui du Sacré Cœur, lié à la nouvelle confrérie. On remarque dans le rocher derrière l'église actuelle les traces de barre à mine qui ont été nécessaires pour gagner du terrain sur la roche lors de la construction du nouveau clocher.
- Il a consisté d'autre part dans l'allongement et l'élargissement du fond de l'église. On a détruit la façade ancienne et agrandi les deux derniers arcs latéraux. Outre le gain de place dans les trois nefs, l'espace ainsi ouvert sur les côtés a permis, à droite en entrant, la construction de la chapelle du Saint Rosaire dont nous reparlerons ci-dessous, et à gauche en entrant, l'agrandissement de la chapelle des Âmes du Purgatoire, qui existait cependant déjà, comme nous le verrons.

---

<sup>31</sup> Les frères Ferdinand et Arthur Farnier, d'une famille de fondeurs depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région Meuse/Moselle/Ardennes, s'installent en 1876 à Robécourt dans les Vosges. Arthur crée bientôt la fonderie Saint-Bernard de Dijon, rue de Jouvence. En 1902, il s'associe à son fils Adolphe jusqu'en 1906, avant de céder la fonderie de Dijon à son neveu Eugène. Des deux frères, on connaît quatre cloches pour la basilique Saint-Pierre-Fourier de Mattaincourt dans les Vosges en 1882, cinq cloches pour la cathédrale Saint-Louis de Fort de France en Martinique en 1894, puis après leur séparation, quatre cloches pour l'église Saint-Martin de Saint-Dié des Vosges, huit cloches pour Saint-Christophe de Belfort, pour Saint-Maurice d'Épinal, pour la basilique de Domremy... et donc les deux cloches de l'église de Lama.

Les deux escaliers qui montaient primitivement de part et d'autre de l'entrée (voir le cadastre napoléonien) étaient remplacés par un seul escalier, raide en raison du peu de place restant. La façade actuelle date donc de cette époque, la date de 1885 gravée à l'extérieur du linteau du portail principal en témoigne. La chapelle Saint Philippe de Neri, sous le patronage de la famille Bertola qui, était jusque-là en saillie sur cette façade, au point que la famille Bertola en avait en 1853 essayé l'ouverture directement vers l'extérieur<sup>32</sup>, se trouva dès lors prise pour la plus grande partie dans la masse du bâtiment.

À l'intérieur de l'église, la modification de la frise de denticules semble attester ces travaux, comme la modification des corniches de pilastre. On remarque en effet le caractère modelé des plus anciens en avant de l'église, ou au contraire le caractère profilé des plus récents au-dessus de l'arc proche de l'entrée. On peut penser qu'un troisième arc scandait primitivement la nef gauche, de la même taille que l'arc situé près de l'autel. Un pilastre a d'ailleurs été appuyé sur l'ancien pilier pour soutenir le nouvel arc.

Les délibérations municipales nous apprennent également qu'un nouveau maître autel est alors créé, remplaçant l'autel baroque sans doute en mauvais état, à moins qu'il ait été abîmé lors des travaux de construction du clocher et de la nouvelle chapelle latérale. Les deux autres « petits autels » indiqués dans cette délibération devraient être, de part et d'autre de la chapelle Saint Philippe de Neri, l'autel du Saint-Rosaire et l'autel du Sacré Cœur, ce dernier aujourd'hui détruit.

On dispose ensuite le 11 avril 1906, en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905, de l'inventaire établi par le percepteur Raffaelli des biens détenus par la fabrique paroissiale de Lama au temps du curé Sabiani<sup>33</sup>. À cette époque, mais c'est attesté depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église est « dite de Saint Laurent », et le fonctionnaire juge qu'elle ne présente « aucun caractère artistique ». Le clocher, avec ses deux cloches (voir ci-dessus), était en bon état, mais les murs intérieurs et particulièrement la voûte de l'église étaient légèrement lézardés. Nous reviendrons ci-dessous à plusieurs reprises sur les autres données de cet inventaire.

\*

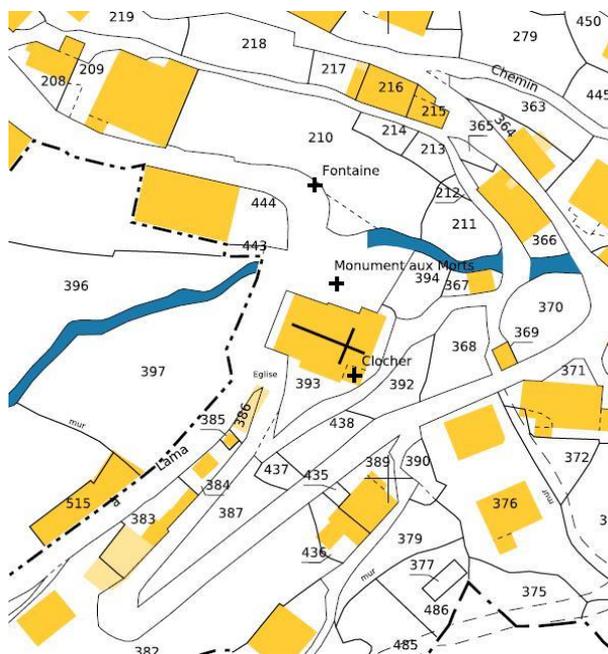
---

<sup>32</sup> ADCS, 5V 47, trois courriers entre mai et juillet 1853 attestent d'un conflit né entre les membres de la fabrique de Lama soutenu par l'évêque, et le conseil municipal dirigé par le maire Bertola, à propos de l'ouverture de cette chapelle vers l'extérieur. L'évêque rappelle au préfet le souhait de la fabrique d'intenter un procès contre l'ouverture par Bertola d'une porte « dans l'un des murs de l'église ». Le maire répond que son frère (il s'agit de Filippo et Fabiano Bertola) n'a fait que rouvrir une porte qui avait toujours existé entre cette chapelle absolument privée et la place de l'église. Or le problème posé par cette ouverture remonte bien en arrière : le visiteur apostolique en 1761 demandait à ce que l'on ferme complètement dans les dix jours « la porte qui est du côté de l'Épître dans la chapelle San Filippo de Neri ».

<sup>33</sup> ADCS, 2Q 154.



**L'église de Lama sur le cadastre napoléonien, dressé en 1874**



**L'église de Lama sur le cadastre actuel**



**L'église de Lama sur le plan terrier,  
dessiné en 1793 par D'Aubigny, relevé sans doute en 1776**

**Le dessin semble indicatif et non descriptif**

L'arrivée du curé Michel Orsini au début des années 1950 inaugure une nouvelle époque de transformations. C'est d'abord un nouveau carrelage financé avec une récolte d'huile auprès des fidèles. Puis surtout, dans les années 1960, dans le contexte de Vatican II, le curé Orsini va effectuer la démolition de l'autel baroque et de l'autel de Saint-Antoine de Padoue, l'enlèvement de la balustrade, de nombreuses statues et de leurs socles, de la chaire à prêcher au pilier avant gauche (est-ce celle indiquée en 1686 par le visiteur apostolique ?), des lustres à pendeloques pourtant électrifiés. C'est aussi à cette époque, semble-t-il à l'occasion d'une chute, que l'autel situé à droite, près de l'autel majeur, qui semble avoir été dédié au Sacré Cœur, est démoli. La statue de bois et plâtre du Sacré Cœur, qui était, selon l'inventaire de 1906, un don de Jérôme Santini, a été conservée dans un assez mauvais état dans le grenier de la sacristie. On peut l'attribuer sans aucun doute au XIX<sup>e</sup> siècle. Le même inventaire indique à ce propos un « tableau en toile peint à l'huile avec cadre doré », représentant le Sacré Cœur de Jésus, appartenant à la confrérie. Il est actuellement conservé, sans son cadre et en fort mauvais état, dans la sacristie.

Enfin, en 1992-1993 (inscription près de l'autel), la voûte de l'église a subi une totale réfection par l'entremise d'un certain Claude Caver de la Tour, un ancien légionnaire devenu artiste fresquiste.

\*



**L'église paroissiale de Lama vue depuis l'entrée du village**

On remarque la modification de la chapelle latérale centrale entre le début du siècle dernier (carte postale D. R.) et aujourd'hui

## Disposition générale



Maître autel,  
de la Visitation et du Très Saint Sacrement



Chapelle S. Antoine  
De Padoue,  
patronage Massiani,  
puis Bonavita  
puis Franzini

Chapelle  
du Sacré Coeur



Chapelle  
S. Jean Baptiste,  
patronage Santini

Chapelle  
S. Philippe de Neri,  
patronage Bertola

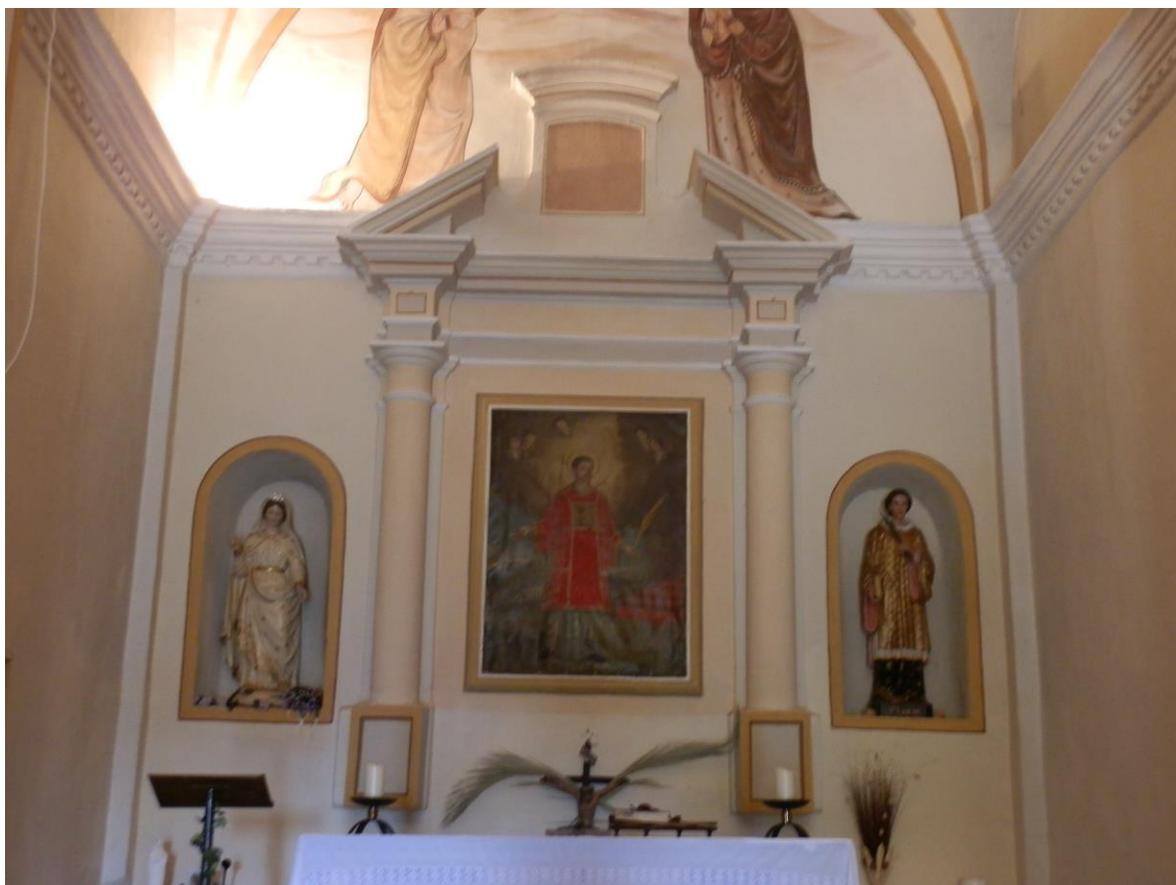


Autel  
des Âmes du  
Purgatoire, et  
anciennement du  
Saint Rosaire

Autel du  
Saint Rosaire



## L'autel majeur



**Vue générale de l'autel majeur après destruction de l'ancien autel, élevé en 1890 (2013)**

Alors que nous croyons donc comprendre que l'église a été profondément restaurée, voire remaniée dans les années 1640, à la fois pour des raisons pratiques, à la fois pour satisfaire aux recommandations du Concile de Trente, la visite pastorale de 1646 indique que l'église ne possède encore qu'un seul autel, dédié à la Visitation de la Sainte Vierge, autrement dit l'autel majeur. En 1760, on le désigne comme étant l'autel du Très Saint Sacrement, avec son tabernacle couvert de soie rouge. Ce tabernacle de bois était décrit en 1686 comme « entièrement doré, surmonté d'un conopée de couleur rouge, avec une statue du Christ ressuscité à son sommet ».

Sans doute à peu de distance de cette rénovation des années 1640, et pour suivre les recommandations de l'église tridentine triomphante, les autels particuliers vont se multiplier rapidement, comme nous le verrons ci-dessous. La visite apostolique de 1686 apporte son lot de précisions sur l'autel majeur. Il est tenu par la communauté, mais il n'a aucune entrée ou rente ; pourtant il est suffisamment pourvu de tout ce qui est nécessaire pour la célébration de la messe. La compagnie des *Donne*, érigée par autorité de l'évêque sous l'invocation de la Sainte Vierge et gouvernée par le curé, pourvoit à son entretien en chandelles. La compagnie également féminine du Très Saint Sacrement, sous autorité apostolique, pourvoit quant à elle aux cierges pour le transporter. Nous y reviendrons.

Rappelons-nous cependant que cet autel initial, sans doute d'inspiration baroque, a été remplacé en 1890 par un nouvel autel majeur, à l'occasion de l'agrandissement de l'église. En 1906, il portait un tabernacle en maçonnerie surmonté d'un dôme en bois doré, et était orné d'un pupitre en bois doré, de trois canons d'autel, d'un ostensor argenté et de 24 chandeliers en cuivre. Une balustrade en bois et fer fermait le chœur. La statue en plâtre doré représentant saint Laurent était un don d'Urbano Massiani. Ce nouvel autel majeur a été détruit, nous l'avons dit, au temps de l'abbé Orsini.

Le tableau placé actuellement au-dessus du maître autel a été peint en 1840 par Anton Santo Benigni, comme la signature en témoigne. C'est sans doute aussi la date de son installation à cet endroit. Saint Laurent, qui en est le sujet, est, aussi loin que l'on remonte dans le temps, le titre du bénéfice ecclésiastique attaché au village de Lama.



**Anton Santo Benigni (1787-1863), *Saint Laurent et son gril*, 1840,  
donateur J[ean]. T[homas]. Franzini**

Le donateur, Jean-Thomas Franzini, est né vers 1762 de *maestro* Antonio et de Rosalinda. Il épouse en avril 1787 Maria Luisa Massiani, fille de Giacinto, et le couple semble ne pas avoir eu de descendance. Engagé aux côtés des Républicains pendant la Révolution française, Jean-Thomas Franzini sera emprisonné en 1794 pour opinions républicaines.

Michel Édouard Nigaglioni nous a confié la notice qu'il a écrite à propos du peintre bastiais Anton Santo Benigni :

Peintre né à Bastia vers 1787. Son style, très particulier, s'apparente à la peinture naïve. Sa longue carrière et sa production abondante en font une personnalité importante de l'école corse.

Il peint d'innombrables grands tableaux d'autel pour les églises de l'île, ainsi que des tableaux religieux de petits formats, destinés à des demeures de particuliers (collection privée : Vierge à l'Enfant sur fond de paysage). On lui doit aussi des bannières de processions, telle que celle peinte en 1822 pour l'église de Luri (œuvre disparue) ou celle peinte pour l'église de Cassano figurant l'Annonciation d'un côté et deux saints aux pieds de la Trinité de l'autre. Il peint également des ex-voto. Le sanctuaire de Notre-Dame de Lavasina (commune de Brando, Cap Corse) en conserve trois (datées respectivement de 1828, 1845 et 1860). Enfin, il réalise de nombreux portraits, conservés dans des collections particulières. Citons pour exemple : Portrait de Monsieur Georges-François de Battisti en habit de 1er adjoint au maire de Bastia ; Portrait de Madame Angela-Rosana de Battisti, née Benedetti ; Portrait du docteur Antoine-André Rosaguti, en uniforme du 8e bataillon des Chasseurs d'Afrique ; Portrait de Monsieur Roch de Zerbi, en uniforme de Vérificateur des Douanes Royales (signé et daté de 1840), Portrait du comte Jean-Laurent de Petriconi en habit de sous-préfet, Portrait en pied du Général d'Empire Darius Casalta, Portrait du comte Leonetto Cipriani en uniforme de colonel de l'armée piémontaise. Parmi ses grandes compositions à sujets religieux, les plus notables sont : Sainte Anne apprenant à lire à la Vierge, en présence de saint Joachim et de saint Florent de l'église paroissiale de la ville de Saint Florent (signé et daté de 1830) et Saint François et saint Antoine de Padoue aux pieds de la Vierge de l'église du couvent capucin San Bartolomeo de Brando (signé et daté de 1857).

Malgré sa facture populaire, Benigni est un peintre apprécié dont les œuvres ne se négocient pas à bon marché. Le tableau figurant Saint Pantaléon et saint Pierre aux pieds de l'Immaculée Conception, qu'il peint en 1837 pour orner le maître-autel de l'église paroissiale de Barrettali, lui est payé l'honorable somme de 200 francs de l'époque. La toile qu'il peint en 1839 pour l'église de Furiani est particulièrement intéressante. Elle représente Quatre saints aux pieds de la Vierge de l'Assomption. Les personnages du registre inférieur se détachent sur un fond de paysage dans lequel on reconnaît le village de Furiani, perché sur sa colline et dominé par la haute tour de la famille Baldassari.

Benigni est mentionné dans le recensement de la population de 1846. A cette époque, il est domicilié à Bastia, rue de la Miséricorde, au 2e étage de la maison Degola. Il partage un appartement avec sa sœur, Catherine Benigni, âgée de 36 ans. Anton Santo Benigni est mort célibataire dans sa ville natale, le 16 janvier 1863.



## Les arche

En 1686, le visiteur apostolique précise qu'on trouve dans l'église cinq *monumenta sepulchralia*, dont deux sont sous patronage privé (autrement dit de notables villageois, celui des Santini est indiqué, l'autre est sans doute Bertola). Les autres appartenaient à la communauté – un pour la sépulture des prêtres, un pour celle des hommes, un pour celle des femmes et le dernier pour les nouveaux-nés, une phrase qui semble se contredire elle-même, puisqu'elle indique au total six *monumenta*. Nous n'avons plus ensuite aucune attestation concernant les *arche* de l'église de Lama, sinon peut-être ces travaux de pavement envisagés en 1840, à une date proche de la ferme interdiction préfectorale de 1830, qui indiquent en tout cas l'époque de leur total abandon.

Les *arche* corses, ainsi à Lama, sont des caveaux enterrés, situés sous l'église et utilisés communautairement. C'est « une sorte de chambre souterraine voûtée, à l'orifice circulaire étroit, fermé par une dalle de pierre<sup>34</sup> ». Les morts y étaient précipités, enveloppés d'un linceul. La plupart du temps, ces fosses communes étaient composées de deux ou trois cryptes séparées, et si l'on suit le propos du visiteur, nous en aurions à Lama eu quatre, sans compter les deux fosses familiales privées.

L'inhumation dans les églises constitue une réalité ancienne si bien connue que l'on omet quelquefois d'en souligner le caractère exceptionnel<sup>35</sup> : elle s'inscrit pourtant en rupture totale avec le double héritage gréco-romain et juif de l'aire culturelle européenne. L'étude des testaments a montré cet envahissement des lieux de culte par les tombes dans les deux derniers siècles du Moyen Âge, tout en marquant son caractère évolutif ; une sorte d'apogée doit se situer au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, une décrue intervenant au XVIII<sup>e</sup> siècle, du moins dans les édifices paroissiaux, au point que la déclaration royale de 1776 qui limite le droit d'inhumation dans les églises à un nombre infime de personnes, ou le décret de 1789 ordonnant la création de cimetières ne font que systématiser une tendance de fait<sup>36</sup>.

En Corse, où les évêques tentèrent sans succès d'en limiter l'emploi (ainsi les Constitutions de Mgr Sauli au XVI<sup>e</sup> siècle) et ne cessaient de protester à ce propos contre la négligence dont on faisait preuve pour l'entretien du dallage de l'église, les transgressions furent nombreuses et, alors qu'on a le témoignage, à Vico par exemple, vers 1587 (visite de Mgr Mascardi), on continua d'enterrer dans l'*arca* jusque dans le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>, après même qu'en 1830, le préfet de Corse Jourdan du Var eut ordonné la fermeture de toutes les *arche*.

Le Rituel romain de 1614 exigeant que « les sépulchres des prêtres et de tout le clergé doivent être, s'il est possible, séparés de ceux des laïques et placés dans un lieu plus honorable », les tombes des clercs sont donc fréquemment établies dans le chœur, au nom du principe que ce dernier ne devrait être accessible qu'aux clercs et par exception à certains laïcs. Il est cependant canoniquement prohibé d'inhumer sous les autels ou à leur proximité immédiate. Ce détail suggère le caractère attractif d'une immédiate proximité avec le lieu où s'accomplit la Présence Réelle.

Les *monumenta* sous patronage privé étaient situés devant la chapelle latérale de la famille.

Le *monumentum* « pour les nouveau-nés » relève de la sépulture privilégiée : les ordonnances synodales de l'archevêque d'Aix par exemple, publiées en 1702, prescrivent la création dans chaque église d'un

<sup>34</sup> Simon-Jean Vinciguerra, « Les sépultures du passé », *U Muntese*, 53-54, 1959 ; F. J. Casta, « Le sentiment religieux des Corses face à la mort », dans « La mort dans les sociétés méditerranéennes, *Etudes corses*, 12-13, 1979, p. 77-104, spécialement 87-88.

<sup>35</sup> Nous empruntons les lignes suivantes à Régis Bertrand, « Le statut des morts dans les lieux de cultes catholiques à l'époque moderne », *Rives nord-méditerranéennes*, 6 | 2000, 9-19, et [En ligne], 6 | 2000, mis en ligne le 22 juillet 2005, consulté le 26 septembre 2013. URL : <http://rives.revues.org/60>.

<sup>36</sup> Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), renforcé par les édits préfectoraux de 1810-1812, imposait l'établissement de cimetières loin des églises et à plus de 40 mètres des habitations.

<sup>37</sup> Pour l'*arca*, Florence Aubray et Dominique Rossi, *Evolution de l'espace des morts en Corse*, APERAURC, Sampolo, s. d.

caveau « pour les enfans qui mourront après leur baptême, avant l'usage de raison, que l'Église a toujours regardés comme autant de bienheureux. » Remarquons que cette exigence d'une inhumation particulière pour les jeunes enfants morts sans avoir commis le mal était très théoriquement satisfaite ailleurs par le cimetière des innocents, portion du cimetière paroissial dont l'existence reste en général hypothétique.

Notons enfin que, dès lors qu'ils étaient comblés, les restes des générations précédentes devaient, comme dans les fosses communes des cimetières, céder la place à ceux des générations suivantes : la réexhumation des restes et leur « réduction » dans des ossuaires achève de se généraliser dans l'Occident catholique des Temps modernes au point de devenir au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'un des fondements de la législation des cimetières.

Les délibérations municipales de Lama nous permettent d'en savoir plus sur le cimetière<sup>38</sup>. Une réparation du mur de clôture du cimetière communal et de la fabrication d'une porte est effectuée au lieu-dit Poggiola en février 1851 par le menuisier Charles Bonavita et le maître maçon Joseph Baccelli, tous deux demeurant à Lama. Ils reprenaient le devis établi en novembre 1850 par Marc-Marie Suzzoni, maître menuisier demeurant à Pietralba, et Fortuné Bottarlini, maître maçon demeurant à Lama.

On décide finalement de déplacer le cimetière, jusque-là installé derrière l'église sur les parcelles « Poggiola », mais devenu si exigü qu'il était « matériellement impossible de creuser des fosses sans soulever les os des cadavres qui y étaient enfouis ». Une somme de 400 francs avait été envisagée dès 1897. L'affaire est vraiment engagée le 20 novembre 1898, mais Marie-Madeleine Ceccaldi, la propriétaire du lieu-dit « Campoladino », destiné à cet effet, refuse la transaction à la somme approximative de 20 francs. On décide d'intenter un procès en expropriation. Le 6 octobre 1901, on ordonne de passer l'acte de vente avec la famille Ceccaldi et de traiter de gré à gré selon le devis de l'architecte de la commune, Mr Bronzini de Bastia. Finalement, le 18 janvier 1903, on apprend que la vente de ce terrain, à proximité du cimetière, contenant 150 m<sup>2</sup>, se réalise pour la somme de 150 francs, une parcelle de 50 m<sup>2</sup> « close d'un mur en pierre sèche » étant réservée aux Ceccaldi. Cette parcelle a été conservée jusqu'à nos jours dans cette portion du cimetière, qui en est aujourd'hui la partie la plus ancienne.

\*

---

<sup>38</sup> Jackie Peri Emmanuelli a abordé ce sujet d'après cette source dans ses *Mémoires de Lama. Lama à passu di vistiga*, ADECEM, 2013, p. 144-146.

## Les chapelles particulières

### La chapelle Saint-Philippe de Neri, sous le patronage de la famille Bertola

La visite apostolique de 1686 rend compte de la présence d'un autel avec sa chapelle sous l'invocation de Saint-Philippe de Neri (comme à Urtaca, remarquons-le). Cette chapelle est alors entretenue par Fabiano Bartoli (né en 1654), et pourvue comme il faut d'un tableau et des objets liturgiques nécessaires à la messe. Des lampes sont allumées aux dépens du dit patron. Le visiteur décrit ensuite longuement les reliques présentes dans la poitrine de la statue de saint Philippe de Neri.

L'inventaire du 8 décembre 1760, établi par Pietro Maria Paoli, vicaire et économiste de l'église, confirme ensuite « au côté droit, la chapelle de San Filippo de Neri, dans l'autel de laquelle sont les reliques situées dans la poitrine de la statue de bois couleur d'or. Elle fut érigée par le feu R. S. Anton Battista Bartoli [curé de Lama de 1639 à 1691, on l'a déjà vu], curé de l'église, qui assigna pour dot 5 oliviers, 2 terrains et un jardinet... »<sup>39</sup>. On a déjà vu que le visiteur demandait qu'on ferme très rapidement (« dans les dix jours », écrit-il) la porte qui est du côté de l'Épître dans cette chapelle.

Enfin, dans l'inventaire établi par le curé Stefano Monti le 24 octobre 1779, on apprend que cette chapelle appartenait alors à Cruciano Bartoli. Cruciano, né en 1713, est le petit-fils de Fabiano et le fils de Filippo (1674-1721). Il est probable que son frère aîné Placido, auteur des futurs Bertola, était décédé cette année-là.

L'autel que nous pouvons admirer aujourd'hui est cependant de facture plus récente. Il appartient selon Caroline Paoli (2013-2014) au *barochetto*, un style qui continue de s'imposer en Corse à la fin du XVIII<sup>e</sup> et jusqu'au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, autrement dit entre 1780 et 1820, alors que la tendance architecturale européenne est maintenant passée au néoclassicisme. Le maître stucateur pourrait être l'un de ceux qui travaillaient à cette époque en Castagniccia, répétant les formes d'un courant artistique en bout de course. Il emploie des détails très caractéristiques tels les sortes de picots remplissant les surfaces planes de motifs cernés de volutes, ou des têtes d'anges souvent groupées par trois. Alors qu'il emploie peu l'asymétrie typique du *barochetto*, le répertoire ornemental de coquilles et volutes est bien intégré dans sa conception des décors. L'une de ses œuvres les plus importantes est, selon elle, le décor de l'église de Giocatoggio.

Cette restauration serait ainsi contemporaine des années où les Bertola installent leur notabilité et font certaines démarches dans ce sens, dont la demande de certificat de possession d'une chapelle, dans les années 1780.

\*

---

<sup>39</sup> Les inventaires dans ADHC, 3 G 2/ 8 (et 2 Mi 117).



**La chapelle San Filippo di Neri  
(2013)**

La statue à reliques, habituellement installée dans sa niche vitrée,  
est actuellement en restauration chez Ewa Poli, à Speloncato

## **La chapelle de Saint-Antoine de Padoue, sous le patronage des familles Massiani, puis Bonavita, et en dernier Franzini**

Dans l'inventaire du 8 décembre 1760, Pietro Maria Paoli, vicaire et économiste de l'église, précise que la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, dont le sieur Giancarlo Buonavita est alors procureur et successeur, est située « dans le côté gauche de l'église, voisin de l'autel majeur, séparée par une palissade de bois. Il y a une statue du saint, dans une niche avec son vitrage, située au lieu du tableau. »

Après avoir décrit le mobilier de l'autel, il précise que « cette chapelle fut érigée en 1707 par le révérend Don Matteo Massiani et par le capitaine Feliciano son frère, tous deux de Lama », par un décret de l'ordinaire (c'est-à-dire de l'évêque du lieu)<sup>40</sup>. Il décrit ensuite les propriétés de la chapelle, indique qu'elle a reçu une rente perpétuelle sur un capital de 300 livres par un legs de *donna* Maria, l'épouse du capitaine Feliciano, dans son testament reçu par le notaire Laurenzio Massiani le 28 juillet 1718, et une rente perpétuelle sur un capital de 100 livres, laissée par le feu Giancarlo Massiani dans son testament reçu le 8 octobre 1758 par le notaire Giovan Francesco Emmanuelli<sup>41</sup>.

Nous savons que Matteo, fils de Gian Lorenzo et de Cecilia, était né vers 1647 dans cette famille de notaires du village, et son frère Feliciano, vers 1657. Ce dernier, d'abord marié à une Maria, épousa en secondes noces le 13 février 1719, à l'âge d'environ 62 ans, la jeune Elena, fille de Gian Francesco Franzini.

Giancarlo Massiani est le cousin germain de Matteo et Feliciano. Né également vers 1647, époux de Diana Bonavita, ils ont de nombreux enfants, dont le notaire Laurenzio Massiani, cité ci-dessus.

Giancarlo Buonavita, né vers 1712, semble être l'époux d'une fille de Laurenzio, Maria Diana, née en 1710, qui décède en décembre 1787. Nombreuses alliances avec les Franzini jusqu'à la transmission de la chapelle à ces derniers.

L'inventaire établi par Stefano Monti du 24 octobre 1779 reprend à peu près les mêmes éléments. Il précise d'abord qu'elle fut dotée par Feliciano Massiani dans un testament du 14 avril 1730 reçu par le notaire Benedetto Massiani. Il précise ensuite, à propos du legs de Giancarlo Massiani, qu'il a laissé un revenu de 8 francs à l'église de Lama, avec obligation pour le curé de devoir célébrer chaque année 20 messes, à raison de 10 sous monnaie de Gênes pour une messe, dans la chapelle Saint-Antoine de Padoue, lequel legs consiste en une rente perpétuelle sur un capital de 100 livres<sup>42</sup>.

Cette chapelle de Saint-Antoine de Padoue, située près de l'autel majeur, du côté de l'Évangile, est toujours cette année 1779 sous le patronage de Giancarlo Buonavita. Il n'y a pas d'image (de tableau) au-dessus de l'autel, qui est « *di materia* », mais une statue de bois du saint avec à sa droite l'Enfant Jésus, dans une niche vitrée. Cette statue semble être celle actuellement conservée dans un placard de la sacristie, ayant été remplacée dans sa niche par une statue de plâtre.

L'inventaire de 1906 précise que l'autel portait un petit tabernacle de bois, deux petits chandeliers de cuivre et deux petits canons d'autel.

<sup>40</sup> Le décret, sous la signature d'Andrea Antonii, vicaire général, accordait la faculté de l'édifier au révérend Don Matteo Massiani de Lama, précisera Stefano Monti en 1779.

<sup>41</sup> Ces rentes sont en fait assises sur un *capital de cens* établi à l'occasion d'une sorte de prêt qui oblige le créancier à verser une rente perpétuelle garantie par une terre.

<sup>42</sup> Un capital de 100 livres rend habituellement 10 livres par an, autrement dit 200 sous, soit le prix de ces 20 messes annuelles. Curieusement, il indique que son testament a été reçu par le notaire Benedetto Massiani de Lama et non par le notaire Giovan Francesco Emmanuelli. S'agit-il de l'acte qui suit ? On comprend mal en effet comment, par un acte reçu le 8 décembre 1758 par ce notaire Emmanuelli, Giancarlo Buonavita de Lama a 50 livres de ce capital de cens de 100 livres, par lesquelles il fait célébrer chaque année au curé 10 messes, et les autres 50 livres sont depuis plusieurs années dans les mains du prêtre Francesco Poletti, curé de Palasca, mais ancien curé de Lama, qui n'a pas célébré son quota de messes, et tous deux ont ce *quattrino* sans titre de cens.



**Statue de saint Antoine de Padoue actuellement en place dans la niche**

La statue en bois décrite en 1760 a été remplacée par une statue de plâtre juste avant ou juste après la seconde guerre mondiale. Elle est conservée, très détériorée, dans la sacristie. Selon Michel-Édouard Nigaglioni (octobre 2013), elle semble en effet ancienne et possède même des caractéristiques qui pourraient en faire une sculpture du XVI<sup>e</sup> siècle, comme la morphologie du visage du saint, la présence d'une tunique de l'enfant (qui n'est pas nu), le plissé anguleux de la tunique de l'enfant, le socle à angles abattus. Pour autant, comme on pouvait s'y attendre, il ajoute qu'elle semble bien avoir été repeinte au XIX<sup>e</sup> siècle (vert chimique de la tunique, cils des yeux très épais).



**La statue en bois de saint Antoine de Padoue**



**La statue en bois de saint Antoine de Padoue**

## **La chapelle de la Nativité de saint Jean Baptiste, sous le patronage de la famille Santini**

La visite apostolique de 1686 précise que l'autel de la chapelle sous l'invocation de San Giovanni Battista est tenue par le *signor* Paolo Santini du lieu, et qu'elle a 40 livres monnaie de Gênes de revenu annuel. Ce revenu était constitué par un capital de cens légué par le feu Giovan Battista Santini pour la célébration par le chapelain, élu par le patron de la chapelle, de 80 messes chaque année. Le chapelain était cette année-là le révérend Urbano Monti de Lama. On a déjà signalé que l'autel possédait également une *arca* familiale.

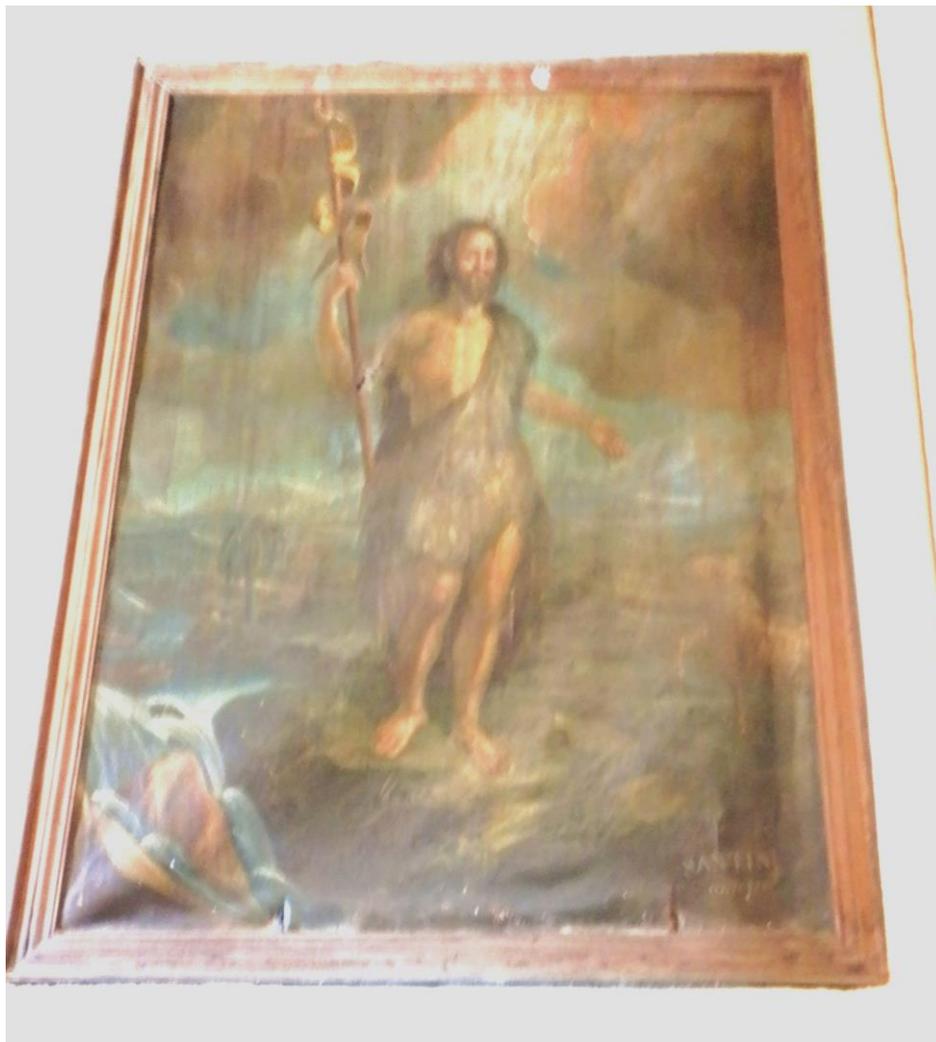
Dans l'inventaire du 8 décembre 1760, Pietro Maria Paoli, vicaire et économiste de l'église, indique que pour la chapelle sous le titre de la Nativité de San Giovan Battista [fête le 24 juin], Giambattista Santini qu'on interroge ne connaît pas la date de fondation par le feu Giambattista Santini, père de son grand père, peut-être vers 1640-1644, dit-il. Nous avons vu cependant qu'en 1646, Mgr Marliani indiquait qu'il n'y avait qu'un seul autel : la fondation de cette chapelle serait donc plutôt de la fin des années 1640.

En fait, le dit fondateur Giambattista, né vers 1599 d'Orsovecchio, s'était marié en mars 1623 avec Dalinda d'Orsatone. De Paolo son fils, cité dessus en 1686, et de son épouse Sacra, originaire de Santo Pietro, naît Carlo, époux de Paola Maria de Pasquino, du Teto de Petralba, d'où le docteur Antonio Santini (1704-1776), son frère le savant Jésuite Carlo (1708-1761), et enfin ce Giambattista qui témoigne devant le vicaire.

L'inventaire établi par Stefano Monti du 24 octobre 1779 précise que le 28 octobre, il a fait l'inventaire des biens de la chapelle de Saint Jean-Baptiste, érigée dans l'église paroissiale de Lama, en présence du sieur Carlo Santini, patron de cette chapelle. Il ne sait pas quand elle a été fondée. Néanmoins, on sait que le feu Giambattista Santini, dans son dernier testament, reçu par le notaire Aurelio Lama le 9 novembre 1651, légua à titre de dot le moulin *alli Montoni* et quelques terres. Parmi ces terres, écrit-il, certaines sont aujourd'hui en possession de Giambattista Massiani et d'Urbano Massiani. On apprend aussi que le feu docteur [Antonio] Santini était à un moment patron de la chapelle. Il note encore que dans cette chapelle il y a un autel « *di materia* » et qu'on y voit *l'immagine* de saint Jean-Baptiste.

Enfin, la feue *signora* Amatissima, première femme du feu sieur docteur [Antonio] Santini, dans son dernier codicille, reçu le 3 décembre 1743 par le notaire Benedetto Massiani de Lama, légua 200 liras pour célébrer autant de messes à raison de 10 sous pour une messe dans la chapelle de Saint Jean-Baptiste sous l'espace de 4 ans, et 200 liras pour le trésor de l'église paroissiale, legs qui n'ont jamais été satisfaits.

Cette chapelle ne contient plus d'autel aujourd'hui. Il semble, d'après l'inventaire de 1906, qu'on trouvait là plusieurs tableaux : un petit tableau représentant saint Joseph, avec son cadre en bois, offert par Mademoiselle Santini, et un tableau sur toile (180x130), toujours en place, encadré dans le mur même, qui témoigne de son ancienne présence.



**Luigi Brunetti (attribuée à) (1809-après 1851), *Saint Jean-Baptiste* [entre 1843 et 1851],  
donateur « Santini » [SANTINI OBTULIT]**

Ce donateur « Santini » pourrait être Jean-Noël Santini, né en 1790, fameux pour avoir accompagné Napoléon à Sainte-Hélène en 1815. Napoléon III lui confiera la garde du tombeau des Invalides. Il avait été décoré de la Légion d'honneur en août 1851 et mourrait en 1862. On peut penser aussi, plus simplement, qu'il s'agit de Don Carlo Santini, un de ses neveux, qui était membre en 1846 du conseil municipal, ou d'un (ou une) autre membre de cette ancienne famille lamaise.

**Michel Édouard Nigaglioni nous a confié la notice qu'il a écrite sur le peintre Luigi Brunetti, à qui il attribue (septembre 2013), mais avec une certaine réserve, ce tableau :**

Peintre originaire d'Urbino (Marches, Italie), né vers 1809. Son activité en Corse est attestée de 1843 à 1851. Son épouse, Pauline Olata, lui donne un fils, Jean-Marc Brunetti, né le 14 décembre 1849 à Belgodere (Balagne).

Luigi Brunetti est l'auteur de très nombreux tableaux d'église : *La donation du Rosaire à saint Dominique* de l'église de Belgodere (attribuée et datée de 1849 par document d'archive) ; *Quatre saints aux pieds de l'Immaculée Conception* de l'église d'Erbalunga (commune de Brando) ; *Saint Laurent et saint Antoine abbé aux pieds de Notre Dame de Lorette* de l'église paroissiale de Morsiglia. Il est l'auteur de plusieurs décors monumentaux (muraux et plafonnants) : décor monumental de l'église paroissiale de Pioggiola (1843), décor de la voûte du chœur de l'église de Belgodere (1849). Le décor qu'il peint dans l'oratoire de la confrérie Santa Croce de la commune de Santo Pietro di Tenda est de grande envergure mais il est malheureusement aujourd'hui en mauvais état de conservation. Outre de riches ornements en trompe-l'œil (frises, caissons à rosettes, urnes à l'antique), on y voit de grandes figures (les vertus cardinales, la Vierge de l'Immaculée Conception) ainsi que des scènes à plusieurs personnages (l'adoration des mages, la présentation au temple). Luigi Brunetti réalise également des portraits, aujourd'hui conservés dans des collections particulières : *Portrait de Mademoiselle A.-M. M.* (1849), *Portrait de Monsieur l'avocat A.-J. M.*, *Portrait du fils de l'avocat M.*

Brunetti travaille beaucoup pour la commune de Brando (Cap Corse). Les archives paroissiales de cette commune attestent qu'entre la fin de 1849 et le début de 1850, il effectue des travaux très divers dans l'église du hameau de Poretto. Il réalise ainsi les peintures monumentales qui décoraient le chœur de l'édifice (aujourd'hui cachées sous une couche de peinture blanche), il restaure le tableau du maître autel (une œuvre du XVIII<sup>e</sup> siècle) et il peint un étonnant reposoir de la Semaine Sainte. Appelé localement *sepolcru*, ce reposoir est composé de toiles dont certaines mesurent 2.50 m de haut. On peut y voir le jugement du Christ, la flagellation, la descente de croix, la déploration. Brunetti travaille également dans l'église d'Erbalunga (hameau côtier de la commune de Brando), vraisemblablement à la même période, effectuant les tableautins des quatorze stations du chemin de croix et un grand tableau d'autel figurant *Quatre saints aux pieds de la Vierge de l'Immaculée Conception*. Cette toile représente sous les pieds de la Vierge un paysage évoquant le village de Brando, dans lequel on distingue le port d'Erbalunga et le hameau de Castello. La composition est traitée dans le goût des œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On peut déplorer que certaines de ces toiles soient brossées rapidement et avec négligence. Son style et sa facture sont souvent très proches de ceux des peintres provinciaux italiens du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si la qualité esthétique de sa peinture est limitée, il n'en demeure pas moins un artiste à la production abondante et son rôle dans l'école corse du XIX<sup>e</sup> siècle est fondamental notamment parce qu'il est le premier maître de Paul-Mathieu Novellini.



## Les autels servis par les confréries

L'inventaire établi en 1760 par le vicaire indique que l'église compte cinq autels, dont trois chapelles « particulières » que nous venons d'étudier. Les deux autres autels, écrit-il, sont communs à tous, ils appartiennent au *popolo*, à la communauté. C'est d'abord l'autel du Très Saint Sacrement, le maître autel que nous avons décrit en premier. Ensuite, au fond de l'église, à côté de la porte, au côté gauche (*in fondo d'essa, vicino alla porta, nel lato sinistro*), l'autel dédié à la Sainte Vierge du Saint Rosaire, avec la faculté de comprendre dans la même protection les âmes du Purgatoire. Et il précise qu'y est érigée la compagnie du Très Saint Rosaire. Remarquons qu'en effet, il est traditionnel que ces autels du Saint Rosaire soient situés dans l'église « tout en bas de la hiérarchie et tout en bas de l'église<sup>43</sup>. »

Or dans l'inventaire établi par le curé Stefano Monti le 24 octobre 1779, la confrérie [féminine] du Très Saint Rosaire *delle Donne*, dont le titre a pris le relais de celui de la « Sainte Vierge », dit-il, et la confrérie [masculine] sous le titre du Très Saint Crucifié<sup>44</sup> ont ensemble (de la même façon) l'usage de l'autel du Très Saint Rosaire, qu'il dit aussi du Purgatoire. Cet autel, écrit-il, et il est clair qu'il s'agit d'un seul autel, appartient à la communauté, au *popolo*, et possède diverses terres données par des ancêtres de ce *popolo*, sans qu'on ait gardé la mémoire de ces donations<sup>45</sup>.

Il affirme encore que l'autel de cette chapelle dédiée au Saint Rosaire et aux Âmes du Purgatoire est voisin, *vicino*, de la chapelle de San Giovanni Battista. Elle est aujourd'hui et sans doute depuis l'origine, située à gauche de l'église en entrant, mais nous avons vu que l'agrandissement et l'élargissement de l'église lui donnait désormais une place plus importante et nous allons voir qu'un autel du Saint Rosaire a été construit en face, à droite en entrant, et un autre, du Sacré Cœur, à droite près du maître autel. Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'évoquer rapidement l'histoire des confréries de Lama.

## Les confréries

### Les confréries féminines

La visite apostolique de 1616 indique qu'il y a dans ce village une compagnie du Corps du Christ (*societas Corporis Christi*), c'est-à-dire du Saint Sacrement, mais pas de confrérie de l'oratoire de la Sainte Croix, ni du Très Saint Rosaire (*non est societas oratorii Sancte Crucis neque Sanctissimi Rosarii*).

Il y avait en effet souvent à cette époque dans les villages, comme par exemple à Belgodere en 1595, deux compagnies féminines, deux sociétés de femmes, la confrérie du Saint Sacrement (*Compagnia del Corpo di Cristo*), et un groupe de béguines (*Compagnia delle Donne Pinzocole* ou *di Nostra Donna*) appartenant au tiers-ordre franciscain. Sur le tableau peint à cette époque et conservé dans l'église de Belgodere, on voit bien la différence entre les premières, habillées de façon soignée, et les secondes, vêtues simplement et humblement<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> M. H. Froeschlé-Chopard, *La religion populaire en Provence orientale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980, p. 76, cité par N. Mattei.

<sup>44</sup> Elle ne possède aucun bien foncier, mais se maintient avec la taxe annuelle que paye chaque confrère dans la main du prier, et parce qu'à la mort de chaque confrère, la confrérie laisse une aumône de 20 livres.

<sup>45</sup> Par ailleurs, chaque famille donnait chaque semaine une paire de pains à cet autel.

<sup>46</sup> Louis Belgodere de Bagnaja, Éric Beretti, Antoine Franzini et Michel-Édouard Nigaglioni, *Deux tableaux avec portraits de donateurs. Belgodere et Palasca vers 1600*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2009, p. 17, 23-24, 61-62, 66-67.

Le rôle des confréries du Saint Sacrement, nées en 1539, était d'honorer l'Eucharistie. Elles entretenaient un éclairage autour du tabernacle où était conservé le corps du Christ. On les nomme pour cela confréries lumineuses. L'entretien du luminaire exigeait d'ailleurs des sommes souvent trop importantes pour les communautés<sup>47</sup>. Remarquons qu'en 1779, le curé Monti précise que la dépense pour les cierges de la messe paroissiale célébrée tous les jours de fête de l'année était de 12 livres. Or ces dépenses, qui incombait jusque-là à la confrérie féminine du Saint Rosaire, écrit-il, lui revenaient alors, car cette confrérie était « allée par terre en raison du manque de ponctualité des consœurs à payer la taxe annuelle de 12 sous ». Remarquons que les biens du Saint Sacrement de Lama consistaient, à l'époque de la confiscation des biens du clergé à la Révolution française, en des pieds d'oliviers situés en divers lieux, propres à fournir de l'huile. Ils étaient vendus le 19 frimaire an VII (9 décembre 1798) pour 1883 francs au lieutenant de gendarmerie Romualdo Gavini de Giocatojo, marié à une Gavini de Pietralba<sup>48</sup>.

En fait, bien que quelques-unes de ces confréries aient existé déjà dans l'île à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Mariana, Girolamo del Pozzo, ordonna dans les années 1600-1625 que l'on érige une confrérie du Saint-Sacrement dans chaque paroisse. Elle devait effectuer sa procession chaque troisième dimanche du mois, bénéficiant à cette occasion des indulgences concédées par Paul V en 1606.

Un inventaire des biens meubles des églises de Lama, datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle, en tout cas avant 1638, relève une bannière, *una bandalera* (ou *bandalora*) *della Compagnia delle Donne*, attestant bien la formation d'une confrérie de femmes à cette date, sans que l'on sache de laquelle il s'agit. La visite pastorale du 20 octobre 1646 effectuée par Mgr Marliani précise certes en effet que l'église n'a toujours qu'un seul autel, dédié à la Visitation de la Sainte Vierge, où on sert le Très Saint Sacrement, et où il y a la compagnie [du Très Saint Sacrement] avec ses indulgences. Cependant, le visiteur décrit ensuite une autre compagnie féminine, *la regola delle Donne*, que le chanoine Casanova (IV, p. 132) identifie aux « *pizzoche* ou béguines », et enfin la confrérie qu'il dit « laïque » de Santa Croce, qui, elle, est masculine. Il y a donc bien deux compagnies féminines à Lama en 1646.

En 1686, le visiteur indique à nouveau deux compagnies féminines. Il y a une compagnie de femmes autorisée par l'évêque sous l'invocation de la Sainte Vierge, placée sous l'autorité du curé et possédant des statuts. Il précise la place de la prieure, les contributions des consœurs (huit livres de cire), destinées aux obsèques de chacune d'entre elles, mais aussi à la célébration de la messe. Il fait également allusion à une seconde compagnie, du Très Saint Sacrement, placée sous l'autorité apostolique (autrement dit du pape), avec privilèges et indulgences, et qui pourvoit l'église en cierges à l'occasion du transport du Saint Sacrement. Il s'agit sans aucun doute de la seconde compagnie de femmes, la plus ancienne, évoquée ci-dessus.

### Les confréries masculines

Le visiteur de 1686 indique également l'existence d'une confrérie « laïque », qui récite l'office de la Vierge chaque jour de fête, et qui sert sous des statuts approuvés également par l'évêque. Vêtus d'une cape blanche, les confrères ont des officiers (dont un prieur qui en est le chef) renouvelés tous les six mois, qui rendent alors leurs comptes au curé et aux confrères. Comme les consœurs, ils contribuent à hauteur de huit livres de cire et ont l'habitude d'accompagner en procession, vêtus de leur cape, les confrères défunts lors de leur sépulture. Il s'agit sans aucun doute de la confrérie d'hommes, les confrères de Santa Croce déjà signalés en 1646.

La découverte toute récente (par Marianne Calvo, que l'on remercie) des *Statuti della Confraternità di Lama sotto il titolo del Sacro Cuor di Gesù Crocifisso*, statuts confirmés le 30 juillet 1890 par Mgr Leonardo, évêque *in partibus* de Ptolémaïde et auxiliaire d'Ajaccio, aujourd'hui conservés en mairie, nous apprend qu'un nouveau titre était donné cette année-là à la confrérie des hommes de Lama, se substituant à l'ancien titre de Santa Croce. Cette dernière était-elle tombée en désuétude ? On peut plutôt penser que la fin des travaux considérables que nous avons décrits au début de cette étude a été déterminante dans ce changement, et on sait par ailleurs qu'en 1881 par exemple,

<sup>47</sup> Nicolas Mattei, *Le baroque religieux corse*, Ajaccio, Albiana, 2009, p. 136-137.

<sup>48</sup> ADHC, 1 Q 142.

l'Archiconfrérie du Sacré Cœur s'était déjà agrégé 9768 confréries<sup>49</sup>. Cependant, le sentiment national mêlé de dévotion catholique développé ces années-là a pu également jouer dans cette décision.

En effet, en décembre 1870, suite à la défaite militaire de la France face à la Prusse, naît le projet de faire le vœu de bâtir une église à Paris, dédié au Sacré Cœur de Jésus, en signe de pénitence, de confiance, d'espérance et de foi : « Pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré Cœur de Notre Seigneur Jésus Christ le pardon de nos fautes, ainsi que les secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France nous promettons de contribuer à l'érection, à Paris, d'un sanctuaire dédié au Sacré Cœur de Jésus. » En 1873, l'Assemblée nationale vote du projet de construction et l'inauguration solennelle de la Basilique se fera le 5 juin 1891.

Les adhérents de cette Archiconfrérie du Sacré Cœur avaient pour but de témoigner leur amour envers le divin Cœur, et de manifester qu'ils désiraient toujours plus et mieux lui appartenir. Ils s'engageaient à réciter chaque jour, de préférence le matin, le *Pater*, un *Ave*, le *Credo*, et l'invocation suivante : « Doux Cœur de mon Jésus, faites que je vous aime toujours de plus en plus ». Cette dévotion mettait l'accent sur les concepts d'amour et d'adoration voués au Christ.

Le Sacré Cœur est souvent représenté, dans l'art chrétien, sous la forme d'un cœur enflammé, brillant d'une lumière divine, saignant car ayant été percé par la lance du soldat romain Longin, entouré d'une couronne d'épines et surmonté d'une petite croix. Parfois, le cœur est centré sur le corps du Christ, avec ses mains transpercées dirigées vers lui, comme s'il allait l'offrir à la personne qui se tient devant lui. Les blessures et la couronne d'épines font allusion aux conditions de la mort de Jésus-Christ, alors que le feu symbolise le pouvoir transformateur de l'amour.

En 1906, l'inventaire invite à réfléchir, mais nous laisse avec plus de questions que de réponses : trois autels dans la nef gauche, dit-il, et un seul autel dans la nef droite. Cependant, il semble que le fonctionnaire n'est pas inventorié ce qui appartenait à la chapelle latérale sous patronage Bertola, considérant qu'il s'agissait d'un bien privé. On n'y retrouve pas par exemple la statue de saint Philippe de Neri appartenant à cette chapelle. Aussi, cet autel de la nef droite est-il celui du Saint Rosaire ou celui du Sacré Cœur ? Et les trois autels de gauche, ceux des Âmes du Purgatoire, de Saint Jean-Baptiste et de Saint Antoine de Padoue ?

\*

---

<sup>49</sup> La toute première confrérie du Sacré Cœur avait été établie à Coutances en 1688, par autorisation de Clément X. Une confrérie de l'adoration du Sacré Cœur de Jésus est établie quatre ans plus tard dans la chapelle du monastère de la Visitation de Dijon, puis une autre en celui de Paray-le-Monial l'année suivante. Cette dernière confrérie sera confirmée par Benoît XIII en 1728. En 1729, à Rome, Léonard de Port-Maurice (qui viendra bientôt en Corse) établit à son tour en l'église Saint-Théodore une confrérie du Sacré Cœur. Trois ans plus tard, celle-ci est élevée au rang d'Archiconfrérie. Dès 1743, 700 confréries lui sont affiliées, et trente ans plus tard, ce chiffre s'élève à 1090. Ralentie dans son essor au moment de la Révolution, l'Archiconfrérie reprendra bientôt une vie nouvelle.



### L'autel du Très Saint Rosaire

Il apparaît ainsi à travers ces différentes sources que l'autel à droite en entrant ne fut élevé que tardivement, après ou sur la fin des travaux rendus en 1891, pour servir à la compagnie des femmes du Très Saint Rosaire, et on ne sait à quelle date l'autel situé à gauche en entrant, voué aux Âmes du Purgatoire, fut finalement détruit, nous y revenons dans quelques lignes. Et en effet selon Caroline Paoli (octobre 2013), la partie inférieure de l'autel du Saint Rosaire, ainsi que les colonnes et le chapiteau, sont clairement attribuables au long XIX<sup>e</sup> siècle. Les feuilles d'acanthé, placées à la partie supérieure du fronton, sont certes caractéristiques du XVII<sup>e</sup> siècle, mais elles étaient revenues à la mode au XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans l'inventaire de 1906, la mention de la statue de Notre Dame du Rosaire, avec un petit Jésus en carton pilé et doré, appartenant à la compagnie de la congrégation du Rosaire, avec châssis vitré, semble témoigner de l'existence de cet autel à cette date.

Le même inventaire énumère le mobilier liturgique appartenant à la Congrégation de la Vierge du Rosaire : un tabernacle mobile en bois, un tabernacle en marbre blanc, six reliquaires en bois doré, trois canons d'autel, trois petits chandeliers en bronze, et quatre en cuivre, et six encore en bois doré, un châssis en bois pour porter la Vierge.



L'autel du Très Saint Rosaire  
(2013)



**Détails de l'autel du Très Saint Rosaire  
(2013)**

## **L'autel des Âmes du Purgatoire, qui était également anciennement l'autel du Très Saint Rosaire**

### **L'autel du Sacré Cœur de Jésus**

On vient de voir que le vicaire de 1760 comme le curé de 1779 indiquent qu'un seul autel était consacré au Saint Rosaire et au Âmes du Purgatoire. Les liens évidents entre la pratique du Rosaire, destinée à libérer les Âmes du Purgatoire, et les autels qui sont dédiés à ces dernières semblent assez s'imposer. Cependant, le curé disait encore en 1779 que cet autel était aussi celui de la confrérie [masculine] sous le titre du Très Saint Crucifié. Cet autel semble en tout cas encore en place en 1906, on vient de le voir, et n'aurait pas été détruit à l'occasion des travaux d'élargissement et d'agrandissement de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais seulement plus tard, à une date qui nous échappe encore, peut-être à l'occasion de l'érection de l'autel du Sacré Cœur.

Rappelons que le titre de la confrérie masculine changeait en 1890 pour devenir celui du Sacré Cœur de Jésus Crucifié. Nous connaissons en effet l'existence d'un autel du Sacré Cœur, situé auprès de l'autel, au-dessus duquel était placée cette statue du Sacré Cœur, effondrée avec l'autel sous le poids de l'abbé Orsini, conservée ensuite au grenier de l'église, et qui vient d'en être descendue, malheureusement brisée en de multiples endroits. Si nous croisons les diverses attestations, il pourrait avoir été construit après 1906.

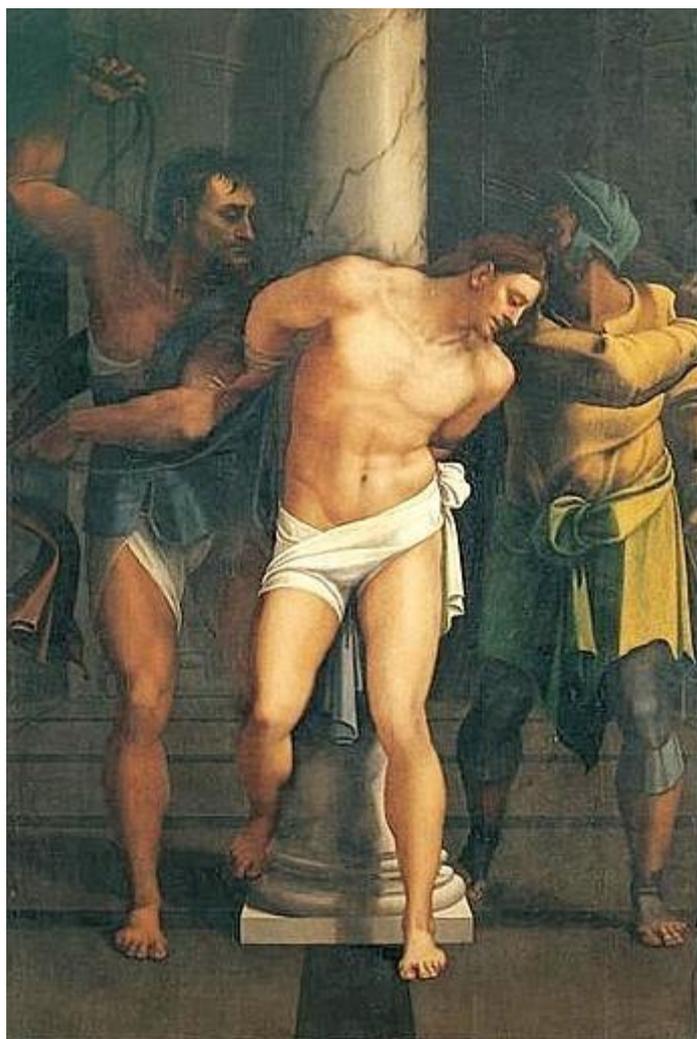
Chacun se souvient enfin de l'existence encore très vivante au XX<sup>e</sup> siècle de la confrérie des hommes de Lama, dont le banc des officiers (nous avons vu qu'il avait été réalisé en 1841 par un certain « maestro C. di C. G. »), est toujours placé au fond de l'église, à droite en entrant.

Quoi qu'il en soit, cette chapelle des Âmes du Purgatoire n'est plus représentée actuellement que par un tableau (200 x 130) installé dans un encadrement découpé dans le mur. Ce tableau appartient à la collection rassemblée par le cardinal Fesch, en partie dispersée dans les églises des villages de Corse au XIX<sup>e</sup> siècle. L'inventaire de 1906 en témoigne, mais le tableau était à l'époque placé au-dessus de la porte principale d'entrée, et nous verrons plus loin quel tableau pouvait être alors en place à cet endroit. La trame de la toile, grossière, permet d'évoquer avec prudence une peinture du XVII<sup>e</sup> siècle (il serait cependant utile de voir l'envers). Michel-Édouard Nigaglioni nous a fait remarquer que le thème de cette œuvre n'appartient pas aux thèmes des tableaux d'église, mais plutôt à la commande privée d'un sujet biblique, ce qui va bien dans le contexte des tableaux appartenant à la collection Fesch.



*Anonyme, La Flagellation*

Proche déjà de *La Flagellation* de Sebastiano del Piombo, dit aussi Sebastiano Luciani (né vers 1485 à Venise – mort en 1547 à Rome), peinte à fresque dans l'église San Pietro in Montorio à Rome (1521), elle est surtout largement inspirée de celle, du même artiste, actuellement conservée à Viterbe au Museo Civico (1525), qui est d'ailleurs réputée avoir influencé *La Flagellation* du Caravage.



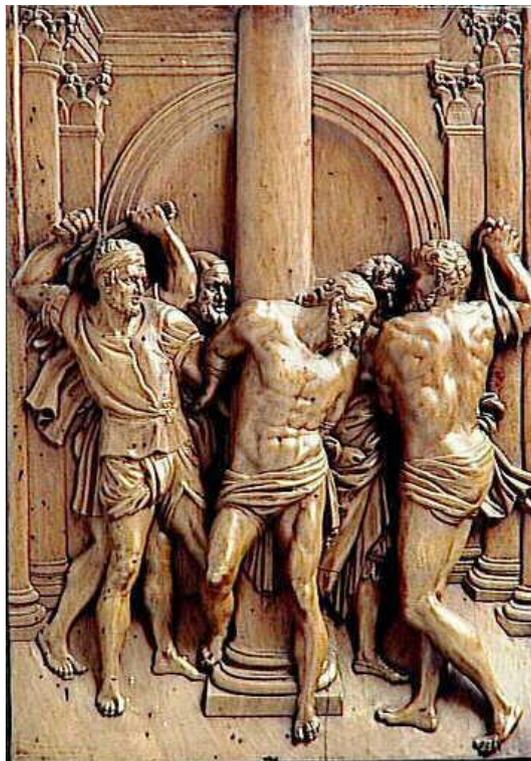
Sebastiano del Piombo à qui on attribue aussi ces deux dessins conservés à Paris au musée du Louvre, au département des Arts graphiques :



Et celui-ci, conservé à Rennes au musée des Beaux-Arts :



Ainsi que ce panneau de mobilier, conservé à Écouen au musée national de la Renaissance :



L'inventaire de 1906 signale cependant également « un vieux tableau sur toile peint à l'huile avec cadre » ayant pour thème le « Purgatoire », don de la famille Bartolini, qui pourrait avoir été placé à cet endroit avant la *Flagellation* décrite ci-dessus. Remarquons que c'est seulement dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qu'un Nicolò Bartolini de Palasca se marie à Lama et y fait souche. Cette œuvre est aujourd'hui conservée, roulée dans une feuille de papier, dans la sacristie, en très mauvais état, et donc sans son cadre.

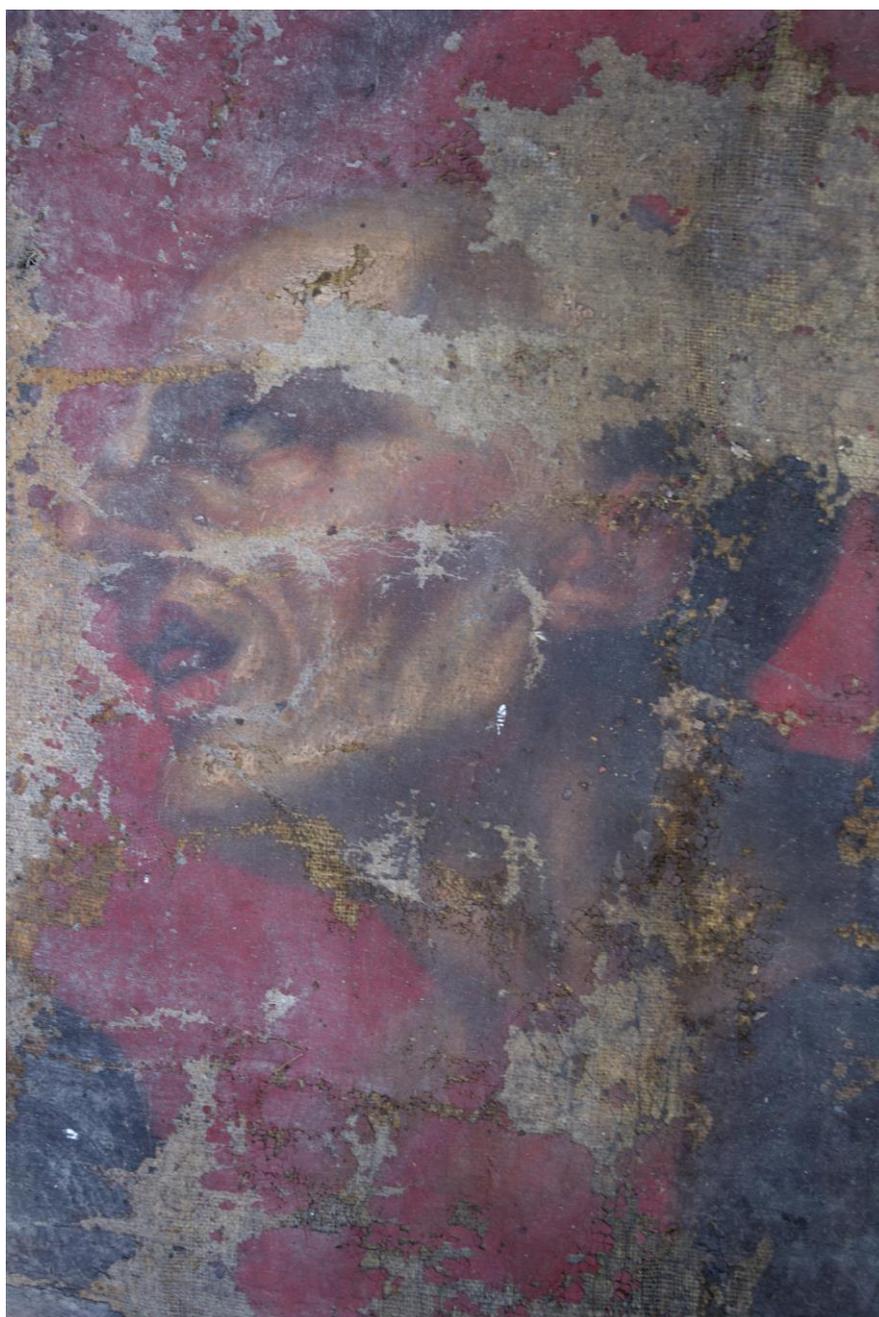


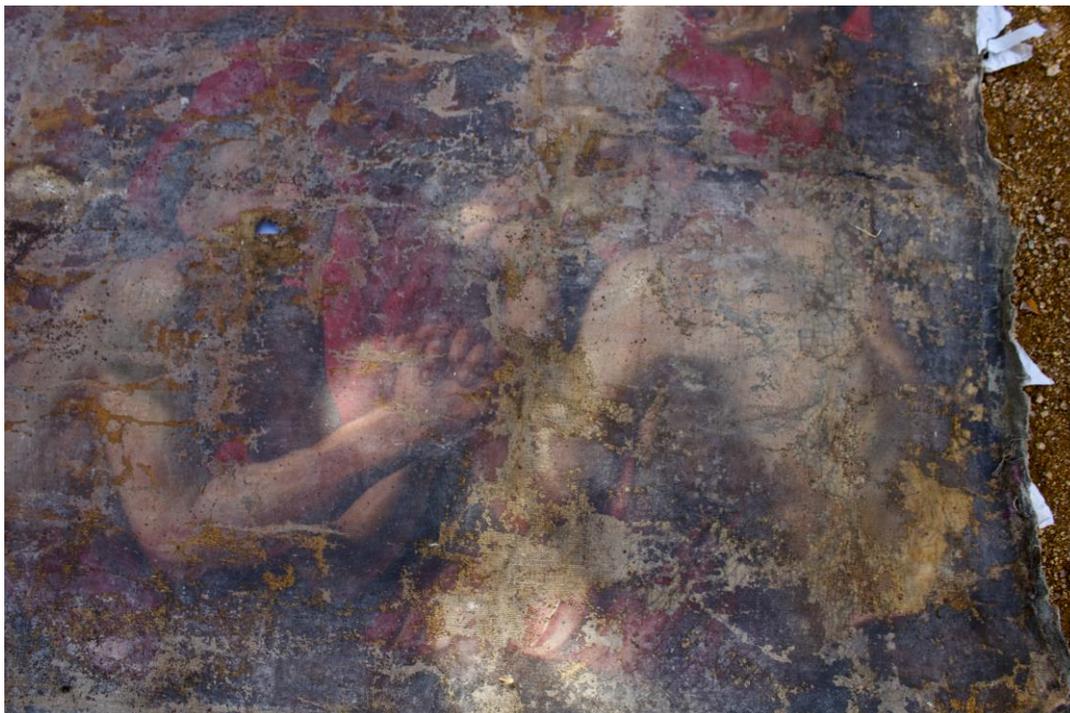
**Anonyme (XVII<sup>e</sup> siècle), *Les âmes du Purgatoire recevant les scapulaires déroulés par deux anges, encadrés par les mystères du Rosaire, et au-dessous d'un intercesseur priant la Vierge sous la colombe du Saint Esprit, en présence d'un ange lisant les actes vertueux des âmes à sauver***

**Don de la famille Bartolini**

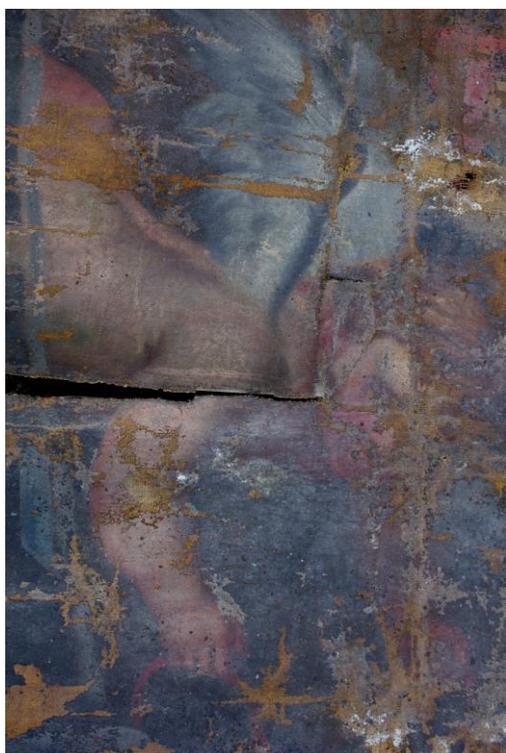
Cette toile, formée de trois lavis (55, 63 et 35 cm de large environ), mesure 1m 50 de large pour 2 mètres de hauteur. La facture est de qualité, et une attribution au XVII<sup>e</sup> siècle semble probable. Le tableau pourrait provenir d'un bâtiment (église ou couvent) acheté par la famille Bartolini de Palasca comme bien national pendant la Révolution française.

La partie inférieure de l'œuvre, soit environ les deux tiers du tableau, est consacrée à quatre ou cinq personnages souffrant dans les flammes du Purgatoire.

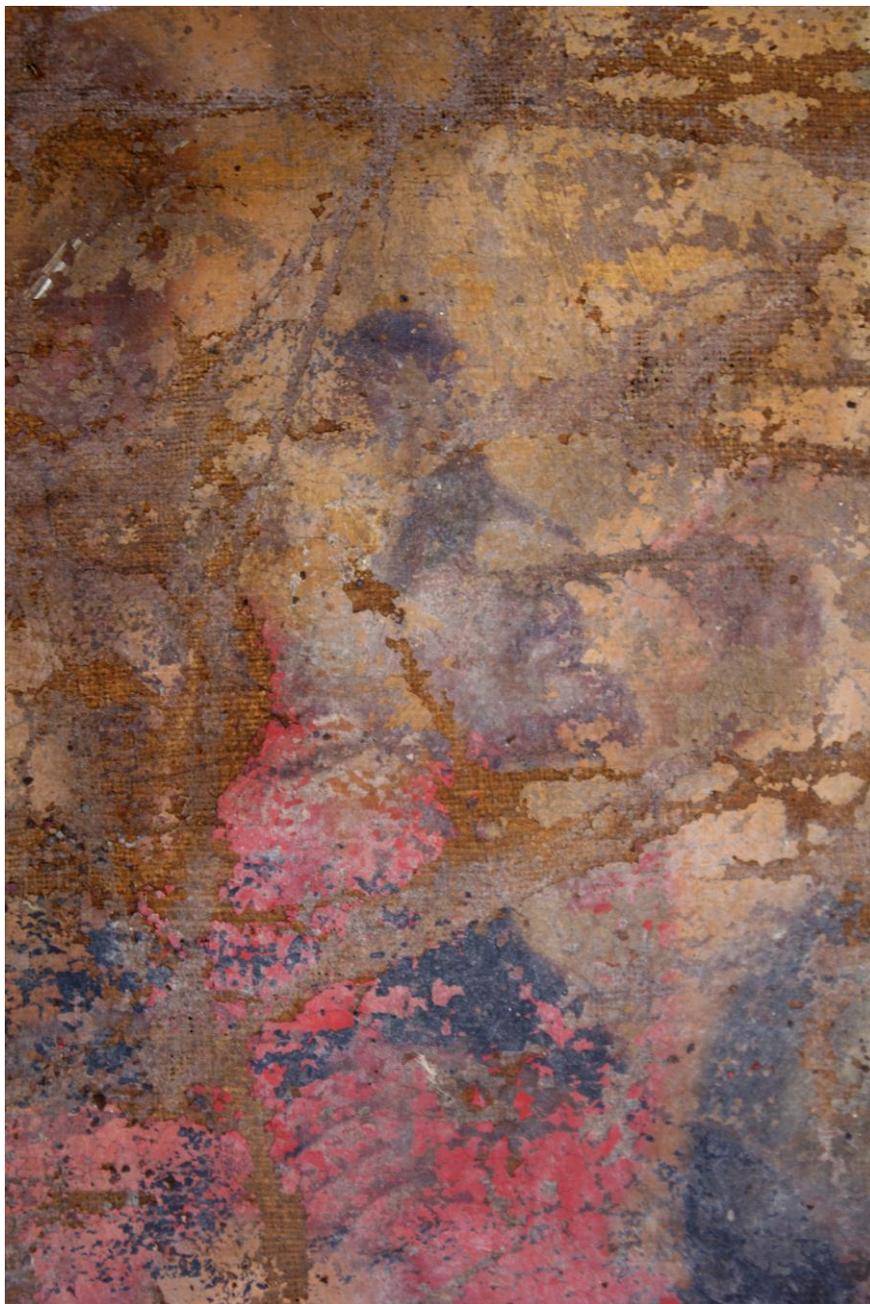




On reconnaît dans la partie moyenne la présence de deux anges déroulant chacun vers ces personnages le cordon d'un scapulaire ou d'un habit mendiant.



Au-dessus d'eux, dans le registre supérieur très dégradé, le profil d'un intercesseur, sous la colombe du Saint Esprit, semble être tourné vers une Vierge qu'on ne peut que deviner.



Tout en haut à droite, on aperçoit un ange (dont on voit les ailes et une main) qui déroule un parchemin portant les actes vertueux des âmes à sauver.



De part et d'autre, deux séries de cartouches déclinent les quinze mystères, joyeux, douloureux et glorieux, du Rosaire, selon deux colonnes de cinq à gauche, une colonne de cinq à droite. On reconnaît certains d'entre eux, dont nous donnons ci-dessous (sous réserve, étant donné l'état du tableau) le détail encore visible. C'était une des charges de la confrérie du Rosaire de réciter la couronne du Très Saint Rosaire en méditant sur ses mystères sacrés, trois fois par semaine.



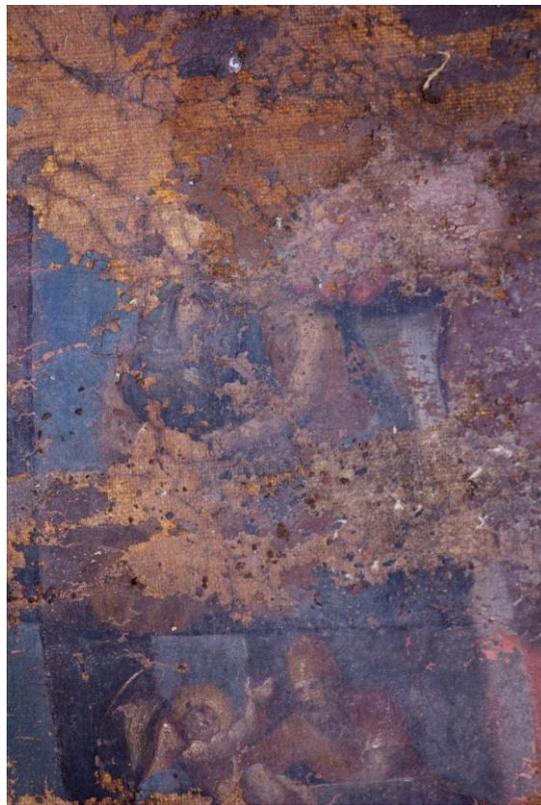
**La Présentation au Temple**



**La Flagellation et le Couronnement d'épines**



**La Résurrection**



**La Visitation**

Il est possible que le « tableau sur toile peint à l'huile avec cadre doré » représentant saint François, qui était un don de la congrégation franciscaine (?) selon le même inventaire de 1906, et aujourd'hui disparu, ait été destiné à la même chapelle.

On relève enfin dans cet inventaire différents objets liturgiques liés aux activités de la confrérie, pour la plupart toujours conservés dans la sacristie et l'église : une bannière damassée écarlate avec franges dorées, une croix de fer dite de la confrérie, un châssis en bois avec colonnes servant à transporter les statues, une table en bois dite de confrérie, cinq bancs en bois de sapin de la confrérie, deux grands rideaux pour le sépulcre, trois balustrades mobiles en fer avec garniture bois pour placer autour des cercueils pendant les cérémonies funèbres.

\*

## ÉDITION DES SOURCES

**Visite pastorale par Pompeo Rochi,  
vicaire général de l'évêque de Mariana et Accia,  
le 7 juin 1576**

### Lama

(Archives départementales de Haute-Corse, 3 G 4/1)

+ a di 7 junii 1576, giorno de giovi in la chiesa de Santa Maria di Lama

Il reverendo signor Pompeo Rochi vicario, havendo visitato predetta chiesa, ha trovato dintro [ ...] mezzo niente ad executione di quello ha ordinato Monsignore Reverendissimo salvo che un par de tovaglie e la pietra sacrata, e dice [...] anchora che sia dato ordine de mandare agente pred...ssat nuovo per candileri.

Pero stante le preditte cose Sua Signoria ha ordinato et ordina che prete Olivero a sue proprie spese debba far accomodar la fonte baptismale e farci metter la sua chiave, il qual fonte debbe star coperto sempre con un panno accio non vi possi andare dentro inmondicie.

Item ordina che reverendo prete a sue proprie spese debbe far due porificatori. Et tutti questo si debbe fare fra il termine di giorni XV doppo che prete Olivero sarà fuora de suoi travagli e obliga...

Item considerando la povertà de detti populi ha ordinato et ordina che della altre cose che erano state comandate da Monsignore e non erano state exeguite, le quale Monsignore reverendissimo ordina che si dovessino far a spese de populi. Il prete debbe star per la sua parte senza preiuditio pero di detto prete che preg..to non se li intendi preiudicato per l'altre volte con questo pero se detti populi vogliono goder la comodità de questa terza parte, debbino dar dua sigurtà che le cose fatte da Monsignore saranno fatte per tutto ottobre prossimo.

+ a di detto e loco

Costituito davanti a me notaro e testimoni, sottoscritti Sigurano quondam Dominichetto da Lama, de sua mera, libera et spontanea volontà, dice che volendo che populi de Lama godino del beneficio della terza parte alla quale il reverendo vicario a ordinato che sia colto ... parte ... per il tabernaculo et accomodar la chiesa a suo proprio nome, si obliga et entra principal pagadore secondo la ragione dello principale per la summa de lire trenta le quali si obliga mettere in beneficio della chiesa per tutto ottobre, e per osservatione delle predette cose se obliga sua persona e beni sotto hipoteca con ... in caso de bisogno vuole poter esser detenuto de sua persona.

Jurando [.....] in detta chiesa de Santa Maria de Lama 1576 a di 7 junii giorno de giovi hora de mezzo giorno in circa, presenti testimoni prete Filippo dallo Teto, Marco Piemontese et Antogno de Ferrari.

+ a di detto in loco hora sudetto

Il reverendo signor vicario havendo inteso che rettori passati, Muglione e Guereri ... in forma et non son habili affar questo ufficio, Sigurano quondam Dominichetto da Lama e stato nominato da prete Oliveri per rettore codando questa nominatione, l'ha confermato per rettore de la chiesa in quanto sia de bisogno a detta chiesa, l'ha fatto de nuovo dandoli la medesima autorità che togliono ordinariamente gli rettori de tutte le chiese con questo pero che debbe jurar de far avaler beneficio de detta chiesa e far inventario de tutte le robbe de detta chiesa e tutte queste cose ha fatto fare in presentia de detto Sigurano accettante jurante come [.....] come sopra, presenti testimoni sudetti.

+ a di detto loco

Vechiarino da Lama e Moglione dicono che signor prete Oliveri ha in mano lire nove le quali gli sono stato lassare dalla comunità per metter in beneficio della chiesa.

+ a di detto loco

Donna Donnanova dice che donna Arienta lasciò che li fusse fatto una settimana et dice non l'hano fatta suoi heredi [.....], Pulicano e Lisandro da Lama.

+ a di detto loco

Sua Signoria ha intimato e ordina che non si debbono le donne sgrafficar ne battersi il petto sotto pena contenuta in l'ordine. Item ordinato et comandato che non sia persona alcuna che porti arme in chiesa sotto pena d'escomunica e ordina al presente sotto le pene contenute in li ordini che se nisiuno ceneporta, che non dice [.....], presenti testimoni sudetti.

\*

### Visite apostolique par Mgr Curlo

Lama

16 février 1616

(Rome, Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes Apostolicae*, 145)

#### Transcription et traduction

1616 die 16 februarii in tertiis martis

Visitatio ecclesiae parochialis beatae Mariae Gratiae de Lama dioecesis Marianae cuius rector reverendus Jacobus Antonius Bartoli de detto loco, ab quatuor mensibus<sup>50</sup>, reddictus trecentum librae, anime 110 et primo visitavit Sanctissimum Sacramentum quod servatur in tabernaculo intus visito serico rubbeo inaurato cum clavi inaurata cum cordula serubea sine que manet in arca prope altare non frosculo obserrata clavi et unicum habet conopeum rebbeuno et giambelloto lacero.

Pissis in tabernaculo non est cohopena aliquo velo, nec habet demptulos qui eam observantes nec intus in pisside est corporale.

Est alia pissis parvula de infirmis etiam sine demptula.

Oleum pro lampade ministratum ex populo.

Cera pro sacro ab mulieribus congregationis Beate Virginis quam traddit priorisa, parroco petenti, cum apud illam moneat.

In paschate ad conoscendum qui communicarint non utitur singrafis.

Mulieris sole[-] in Paschate et in Natali, in signum quod velint communicari offerunt panem, ante sacrum. In sacro datur ad deosculandum manipulandum hominibus in offertorio mulieribus post sacrum.

Non est baldachinum nec umbella nec velum pro defferendo Sanctissimum Sacramentum egrotis.

Adest unica lanterna pro eadem causa.

Omnes communicantur per modum viatici unicus calis.

Missale lacerum et antiquum, corporalia, purificatoria, amictus non habent signum crucis.

Unicum pallium ceruleo ex panno et laceratum.

Adest planeta nigra et violatia nulla est bursa pro corporalibus.

Adest vulseolum pro sacra non est tela ad tegendum altare post sacrum.

<sup>50</sup> On le voit apparaître dans les registres paroissiaux comme prêtre le 12 mai 1613, puis comme *curato* en février 1615. On s'étonne que le visiteur indique qu'il est recteur depuis quatre mois. S'agirait-il de quatorze, *quatuordecim* ? Il meurt en 1639.

Fons baptismalis est marmoreus sine piramide et cancellis nec habet clavem.  
 Olea sacra servantur in arca prope altare non obserrata clavi in bursa ex panne et in eadem manet oleum infirmorum in bursa serica.  
 Vas sacrorum oleorum est sine cruce et fractum. Oleum infirmorum fertur [.....].  
 Sacrarium est sine clavi.  
 Mulieres sequuntur mortuos deplorandum, homines defferunt arma in ecclesia.  
 Tectum ecclesie pluit, et ab extra ecclesie per muros ingredit intus aqua que inundat pavimentum.  
 Signum Ave Mariae datur solum in vesperis, clavis ecclesiae manet apud parrochum.  
 Confessionale non habet bullam in cena, nec casus reservati reverendissimo ordinario, sunt multi debitores ecclesiae qui non requierunt, cum ecclesia non habet procuratores.  
 Est societas Corporis Christi, non est societas oratorii Sancte Crucis neque Sanctissimi Rosarii.

(puis peu après, *paolo post*, Rome, Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes Apostolicae*, 146, f. 56r)

1616 die 16 februarii paulo post  
 Visitatio ecclesiae Sancti Laurentii que est titulus parochialis loci Lamae, nunc solum servit pro cimiterio.  
 Icon approximetur muro, ita ut non sit amplius pendens, et ipsa altari, ut modo est. In ecclesia sarvatur ordium prope altare.  
 Semiterium non est clausum, et repletum dumis et spinis, distat a domibus dicti loci Lamae pro miliare cum dimidio. In cimiterio non est crux.

\*

Mardi 16 février 1616 à tierce.

Visite de l'église paroissiale de Santa Maria de le Grazie de Lama dans le diocèse de Mariana, dont le recteur est le révérend Giacomo Antonio Bartoli du dit lieu, depuis quatre mois, 300 livres de revenu, 110 âmes.

Et d'abord il a visité le Très Saint Sacrement, qui est conservé dans un tabernacle doré, tapissé à l'intérieur de soie rouge, avec une clef dorée, avec un cordon bleu sans floc ; laquelle clef se trouve dans un coffre non fermé à clef près de l'autel et il a un unique conopée rouge de camelot<sup>51</sup> déchiré.

La pyxide dans le tabernacle n'est pas couverte d'un voile et n'a pas de charnières pour la consolider ; et il n'y a pas de corporal à l'intérieur de la pyxide.

Il y a une autre toute petite pyxide pour les malades, également sans charnière.

L'huile pour la lampe est fournie par le peuple.

La cire pour la messe par les femmes de la congrégation de la Bienheureuse Vierge et la prieure qui la détient chez elle, la donne au curé sur sa demande.

À Pâques, il n'utilise pas de billets [de communion] pour connaître ceux qui auront communifié.

Les femmes à Pâques et à Noël, offrent habituellement<sup>52</sup> du pain avant la messe en signe qu'elles veulent communier.

Pendant la messe, est donné à embrasser le manipule : aux hommes pendant l'offertoire ; aux femmes après la messe.

Il n'y a ni baldaquin ni ombrelle ni voile pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Il y a une unique lanterne pour ce même cas.

Tous communient en viatique.

<sup>51</sup> *Giambellotto* = *ciambellotto* : étoffe en poil de chèvres/chameau = camelot/camelin

<sup>52</sup> *Solei* : « habituellement » ou « seulement ».

Un unique calice.  
 Missel déchiré et ancien.  
 Corporaux, purificateurs, amict n'ont pas le signe de croix.  
 Un unique parement d'autel en tissu bleu et déchiré.  
 Il manque les chasubles noire et violette.  
 Il n'y a aucune bourse pour les corporaux.  
 Il manque une burette pour la messe.  
 Il n'y a pas de toile pour couvrir l'autel après la messe.  
 Les fonts baptismaux sont en marbre sans pyramide ni balustrade ; ils n'ont pas non plus de clef.

Les saintes huiles sont conservées dans un coffre non fermé à clef près de l'autel dans une bourse en tissu et l'huile des infirmes se trouve au même endroit dans une bourse en soie.

Le vase des saintes huiles est sans croix et cassé.  
 L'huile des malades est portée avec un luminaire.  
 Le sacraire n'a pas de clef.

Les femmes suivent les morts en pleurant.

Les hommes portent des armes à l'église.

Le toit de l'église prend la pluie et depuis l'extérieur de l'église, par les murs, l'eau entre à l'intérieur et inonde le pavement.

La cloche de l'Ave Maria [l'Angelus] est seulement sonnée à Vêpres ; la clef de l'église se trouve chez le curé.

Le confessionnal n'a pas la bulle *In Cena* ni les cas réservés au révérendissime ordinaire.

Il y a de nombreux débiteurs de l'église qui ne sont pas poursuivis, car l'église n'a pas de procureur.

Il y a une compagnie du *Corpus Christi*.

Il n'y a pas de compagnie de l'oratoire de *Santa Croce* ni du Très Saint Rosaire.

Peu après le 16 février 1616

Visite de l'église San Lorenzo, qui est le titre paroissial du lieu de Lama ; sert actuellement seulement comme cimetière.

Que le tableau soit approché du mur, pour ne plus pendre, ainsi que de l'autel, comme c'est actuellement le cas.

Dans l'église, on conserve de l'orge près de l'autel.

Le cimetière n'est pas clos et il est rempli de ronces et d'épines ; il est distant d'un mille et demi du dit lieu de Lama.

Il n'y a pas de croix dans le cimetière.

**Visite pastorale  
15 mai 1623**

**Lama**

(Archives départementales de Haute-Corse, 3 G 4/1)  
*Nous ne donnons qu'une analyse de ce document très altéré*

À Santa Maria di Lama, le recteur est Giacomantonio [Bartoli]. Après avoir visité le Saint Sacrement, donné la bénédiction au peuple, l'évêque a ordonné les choses suivantes :

- [*que les hosties consacrées ne soient pas plus de cinq et au moins trois*].
- la pisciale grande s'acomoda modo che il fondo sia piano et si stabite a il piede et acomodata che lava si conservi.
- che il Santo Sacramento et le piccole [...] solamenti per l'infermi.
- il conprimo di lampieni per accompagnare il Santo Sacramento all'infermi delli tempi piovosi.
- l'altare si tenghi un grado di legno per sostenere li candeleri.
- li candeleri [...] d'ossa o di legno dipinti.
- la brodella dell'altare non si alta da terra più di tredita esseghi aggiunga una cornice alte puro tredita per difendere li palii.
- al fonte battesimale [...] facci il ciborio al fonte [...] tanto si chiodi [...]chiave l'altra che la copra.

*Au curé :*

- il parroco tenghi (con qui) nettezzali corporali.
- li polificatori si tenghi separamente dali mandili che se [...]eno per le mani e tutte questi come quelli [...] tengono politi.
- habbi un rituale novo et un missale.
- [.....] le campane sotto pena de 25 lire.

*À San Lorenzo :*

- si provede d'una petra sagrata e si rinovi il tetto.

\*

**Inventaire des biens meubles des églises de Lama  
au début du XVII<sup>e</sup> siècle**

(Archives départementales de Haute-Corse, 3 G 2/ 8)

On ne sait exactement à quelle date le prêtre Giacomo Antonio Bartoli (entre 1615 et 1638, dates entre lesquelles il a la charge d'âmes) établit le *Libro delli beni stabili e mobili delle chiese di Lama*. Il est dit en tous cas explicitement qu'il y a plusieurs églises dans le village. Les biens immeubles appartiennent à l'église *Santo Laurentio di Lama*. C'est en effet le nom du bénéfice. Puis le curé fait la *nota delli beni mobili della chiesa di Lama*. De laquelle parle-t-il, sinon de celle où il célèbre, c'est-à-dire Santa Maria ? Apparemment, pas un mot sur l'église San Lurenzu.

- e primo un'calice et una patena.
- due pisside, una grande et una piccola per conservare il Santissimo Sacramento.
- uno velo di seta da ponessi sopra il calice, et un'altro mandilo di tela bianca avinto di finochietta dateri sopra il calice.
- quattro porificatori.
- due mandili dalle mani, un velo di tela lavorato a dui capi dalle mani.
- due vasi di stagno da tennere li Santissimi Sacramenti di oleo e cresma et funtione.
- tre croci, un paro candilieri di legno dipinti, un paro di ferro a firsogia all'antica.
- due petre sacrate.
- il tabernacolo dove si conserva il Santissimo Sacramento.
- un'sacro convivio.
- due palii, uno di cogio lavorato, l'altro di panno pavonazzo vechio.
- due messali, uno novo riformato et uno anticho vechio.
- un'coscino.
- una scatola da hostie, un paro tresore.
- tre pare corporali.
- nove pezzi di tovaglie, cioe tre bone e l'altre vechie.
- uno ritovale novo romano riformato, in vechio antico.
- una cotta vecchia.
- un'ombrella.
- quattro pianete, cioe una rossa di tafità, una di trepetta bianca, una di rascetta verde, una di panno negra vechia antica per li morti.
- camisci quatro, amitti sei cingoli dui.
- una bandalera (ou bandalora) della Compagnia delle Donne.
- una cascia noza da tenersi dentro tutti li paramenti della chiesa.
- l'Evangelio di San Gioanni sopra un cartone.

\*

**Visite pastorale effectuée par Mgr Marliani,  
évêque de Mariana et Accia,  
le 20 octobre 1646**

**Lama**

(dans « Relazione della prima visita pastorale di Monsignor Marliani », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 1890, 113-114, p. 122-124)

Sabbato, 20 octobre, alla matina, si visitò

Lama. Chiesa sotto titolo di San Lorenzo, della quale è rettore p. Anton Battista q. Anton Pietro Bartoli, del medesimo luogo di Lama, d'anni 33 ; l'ebbe in concorso l'anno 1639, vacata in mese d'aprile per morte di p. Giacomo Antonio Bartoli, che l'aveva tenuta 22 anni.

La chiesa parrocchiale sudetta è lontana un miglio dalla terra verso Novella ; ha solo l'altar maggiore dedicato a detto Santo ; non vi s'asserva il Santissimo nemmeno il fonte battismale, essendo l'uno e l'altro trasportati in Santa Maria chiesa fabbricata nell'istesso luogo di Lama, e quivi si fanno tutte le funzioni parrocchiali, eccetto che seppellire i morti che si portano a San Lorenzo, dove si dice messa il giorno del Santo, e non altri giorni.

La chiesa Santa Maria ha pure solo un altare dedicato alla Visitazione della Beata Vergine ; ivi si asserva il Santissimo, e v'è la compagnia con le indulgenze, la regola delle Donne, la Santa Croce, confraternita laica.

Questa parrocchia ha la sola villa di Lama, di fuochi 36, anime 190, di comunione 100.

[viennent ensuite des considérations sur les confins de la paroisse, sur ses entrées,  
et l'énumération des notables].

\*

**Visite apostolique de toute l'île de Corse, en l'année 1686,  
par Mgr Giovanni Battista Spinola, évêque de Luni et Sarzana**

**Lama**

**3 juillet 1686**

(Rome, Biblioteca Casanatense, ms 205: cc. 349r-352r,  
antica numerazione a penna 261r-264r)

**Transcription et traduction**

Die 3 julii in vesperis

Parochialis Sanctae Mariae sub invocatione de Visitatione

Praefatus dominus visitator etc, visitavit ecclesiam parochialem sub invocatione Sanctissimae Mariae de Visitatione de Lama cuius de presenti est rector adm. reverendus dominus Antonius Baptista de Bartolis, quam assequutus fuit quadraginta septem circiter abhinc annii per concursum, ut ex bullis suae collationis apud ordinarium expeditis appareatur. Redditus dictae ecclesiae parochialis annuatim sunt librae mille monetae Genuae provenientes ex decimis, primitiis, oblacionibus et ex aliis fructibus, bonorum, stabiliium dictae ecclesiae //

Visitavit sanctum Sacramentum, quod invenit asservari in pyxide ex auricalco cum cuppa argentea in totum deaurata, conopeo albi coloris, et cruce in eius summitate instructa ad formam atque inservit prò adoratione et communionibus generalibus et aliquibus additis inservit etiam prò ostensorio in expositione et asportatione Sanctissimi in processionibus, mandavit tamen provideri de vitro ad formam.

Visitavit aliam pyxidem parvam ex argento intùs deauratam cum sua bursa serica rubei coloris inservientem prò asportando Sanctissimo Viatico ad infirmos et est ad formam.

Dictum Sanctum Sacramentum asservatur ad altare maius in tabernaculo ligneo in totum deaurato conopeo rubei coloris instructo cum imagine Christi resurgentis in eius summitate et serra secreta et clave munito ad formam. Mandavit supra dictum tabernaculum appendi baldachinum saltèm infra annum.

Lampas antè ipsum Sanctum Sacramentum pendet ad formam continuò ardens ex impensis communitatis de cereis prò deferendo Sanctissimo providetur a societate, ibi erecta auctoritate apostolica cum privilegiis et indulgentiis sub invocatione dicti Sanctissimi Sacramenti.

Visitavit baldachi[n]um speciosae formae rubei coloris prò deferendo Sanctissimo.

Visitavit etiam umbellam, in cuius summitate mandavit apponi crucem.

Velum humerale albi coloris sericum, thurribulum cum eius navicula ex auricalco, lanternae magnae adsunt ad formam, deficit pluviale et ideò mandavit saltem infra biennium de eo provideri.

Visitavit fontem baptismalem, cuius vas est // marmoreum, ciborium verò ligneum, conopeo caerulei coloris et cruce in eius summitate instructum atque munitum serra secreta et clave, quae detinetur penes dominum rectorem ad formam. Mandavit supra dictum fontem appendi umbellam saltem infra annum, et in ea apponi imaginem sancti Johannis Baptistae Christum baptizantis.

In eodem fonte vidit cochlear ex argento prò aqua suscipienda in baptizandis infantibus.

Invenit quoque asservati vasa stamnea oleorum chrysmatum et cathecumenorum ad formam.

Visitavit oleum infirmorum in vase stamneo, quod asservatur in scamno, et ideò mandavit in posterum asservari debere in fenestrula, quam mandavit confici prope altare maius in cornu Evangelii, quae debeat vestiri intùs panno violacei coloris et muniri serra secreta et clave, quae detineatur a domino rectore, et foris inscribatur litteris maiusculis : Oleum Infirmorum.

Visitavit etiam sacrarium in angulo infimo ecclesiae, quod mandavit parum elevari adeo, ut muniatur ostiolo cum serra secreta et clave, quae paritèr detineri debeat penès dominum rectorem.

Visitavit altare maius, quod manutenetur a communitate, nullum habens redditum nec onus, et est sufficienter provisum de necessariis ad celebratione missae. Dictum altare providetur de candelis prò missis celebrandis a consortio Mulierum ibi erecto auctoritate ordinarii sub invocatione Beatae Virginis, gubernatur à domino rectore sub quibusdam regulis approbatis. Dictae Mulieres habent Prioram, penès quam asservatur massa pecuniaria proveniens ex contributionibus annuis dictarum Mulierum, ex qua solent subvenire sororibus defunctis de libris octo caerae prò sepulchralibus // exequis in earum depositione, atque etiam prò quibusdam missis celebrandis, et solentur etiam providere altare non solum de ceris, ut dictum est, sed etiam de suppellectilibus sacris.

Visitavit altare cum eius capella sub invocatione Sancti Johannis Baptistae, quod manutenetur à domino Paulo de Santinis ex eodem loco, habens redditum ann[u]m librarum quadraginta monetae Genuae provenientium ex sorte principali cuiusdem census legati ab olim domino Johanne Baptista de Santinis prò missis octuaginta annuatim celebrandis in dicto altari per capellanum à domino patrono amovibil[i]ter eligendum, qui ad presens est reverendus dominus Urbanus de Monte ex eodem loco. Dictum altare est tolerabiliter provisum de requisitis ad celebrationem missae ; mandavit tamen provideri de missali romano reformato de sacro convivio et etiam de duobus candelabris ex auricalco. Suppellectilia sacra eiusdem altaris asservantur in quadam capsula, quam mandavit muniri serra secreta et clave, quae detineri debeat penès dictum capellanum coram dicto altari adest monumentum sepulchrale paritèr manutentum ab eodem patrono praedicto.

Visitavit altare cum eius capella sub invocatione Sancti Philippi Nerei quod manutentur à domino Fabiano Bartholo ex eodem loco Lamae novitèr erectum, et adhuc non dotatum, est tamen

sufficenter provisum de icone et de ceteris necessariis ad celebratione missae ad formam coram dicto altari pendet lampas ardens ex impensis dicti domini patroni.

Suppellectilia sacra asservantur in quadam capsula penès dictum altare, quare mandavit // muniri serra secreta et clave, quae detineatur penès dominum patronum.

In dicta capella asservatur imago deaurata Sancti Philippi Nerii cum reliquiis eiusdem sancti in pectore dictae imaginis insertis, et per vitrum leguntur sequentia verba : EX RECORDIIS S. PHILIPPI NERII.

Vidit litteras patentes autentica earundem reliquiarum, et ideò mandavit quam primum procurari, ut exponantur publice fidelium venerationi, servatis modis et formis debitis.

Visitavit suppellectilia sacra, quae invenit asservari in choro in quodam scamno, et etiam in quadam capsula, ambobus munitis serra secreta et clave, quae detinetur penès dominum rectorem ad formam.

Dicta suppellectilia sacra sunt copiosa, et ut plurimum serica, et perpolite custodita.

In hac ecclesia reperiuntur quinque monumenta sepulchralia quorum duo sunt manuta à diversis patronis ; caetera autem manentur à communitate, ex ipsis monumentis unum est prò sacerdotibus, alterum prò viris, alterum prò foeminis, et alterum prò parvulis sepeliendis, et sunt omnia ad formam.

Corpus Ecclesiae est dealbatum, et ad formam sicut etiam eius fores munitae clavae quae detinetur penès dominum rectorem.

In dicta ecclesia vidit pulpitem ad formam, in quo solet concio haberi ad populum non solum tempore quadragesimali, sed etiam aliis solemnioribus diebus infra annum.

Visitavit sedem confessionalem ad formam. In hac ecclesia solet recitari officium Beatae Virginis singulis diebus festivis a quadam confraternitate // laicali, ibi erecta auctoritate ordinarii, quae servit sub quibusdam capitulis ab eodem ordinario approbatis. Dicti confratres induunt cappas albas, et habent suos officiales, cuius caput dicitur prior, qui renovantur de semestri in semestrem, et tunc temporis computa redduntur coram domino rectore et confraternitate.

Habent massam pecuniariam constitutam ex contributionibus certis annuis dictorum fratrum, ex qua solent subvenire confratribus de octo libris caerae in eorum depositione et etiam de elemosinis prò sex missis celebrandis ; solent etiam associare processionabiliter cum cappis confratres defunctos sepeliendos.

Doctrina christiana docetur singulis diebus festivis inter missarum solemnias per dominum rectorem et populum repertus satis instructus.

Nuptiae non benedicuntur ; ideò mandavit in posterum benedici ad formam missalis romani et si sponsi negligentes fuerint in benedictione petenda, contra eos poenam statuendam.

Visitavit campanile cum duabus campanis ad formam.

#### Ecclesia campestris Sancti Laurentii

Visitavit ecclesiam campestram sub invocatione Sancti Laurentii, quae antiquitus erat ecclesia parochialis de hoc loco Lamae, et fuit postea translata prò maiori commoditate populi ad ecclesiam praedictam Sanctae Mariae.

In dicta ecclesia visitavit altare quod manentur a communitate nullum habens redditum, nec onus, et est sufficienter provisum de necessariis ad celebrationem missae, quae aliquando ibi celebrari solet. Supra dictum altare adest icon ad formam, et suppellectilia sacra asservantur // in capsula, quam mandavit muniri clave, quae detinetur penès parochum.

Corpus ecclesiae est dealbatum sicut etiam eius fores munitae clave, quae detinetur apud dictum rectorem.

Visitavit libros parochiales, quos invenit ad formam habitam in rituali romano. Mandavit confici librum de statu animarum, quas dictum fuit esse in hac parochia centum et nonaginta, ex quibus communicantur centum et triginta, et non omnes paruerunt praecepto ecclesiae ideò mandavit per dominum rectorem admoneri ut pareant et si non paruerint esse denunciandos curiae episcopali.

In hac parochia adsunt duo reverendi, scilicet presbyter Urbanus de Monte et presbyter Mattheus de Massianis, qui prout attestatur dominus rector, etiam quamplures alii, sunt bonae vitae, et famae, et inserviunt ecclesiae.

Aedes canonicales non adsunt, ideò mandavit edificari prope ecclesiam parochialem idoneas et aptas ad formam. In reliquis omnia se bene habere compertum est.

\*

### Église paroissiale Santa Maria della Visitazione

3 juillet 1686, à vêpres.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'église paroissiale de Lama sous l'invocation de la Santissima Maria della Visitazione, dont est à présent recteur le très révérend seigneur Antonio Battista Bartoli ; il l'a obtenue il y a environ 47 ans par concours, comme il appert d'après les bulles de sa collation expédiées chez l'ordinaire (etc.). Le revenu annuel de la dite église est de mille livres de monnaie de Gênes, qui proviennent des dîmes, prémices, offrandes et autres revenus provenant des biens immeubles de la dite église.

Il a visité le Très Saint Sacrement, qu'il a trouvé conservé dans une pyxide en laiton avec une coupe en argent entièrement dorée, surmontée d'un conopée de couleur blanche et d'une croix à son sommet, à la norme ; elle sert pour l'adoration et les communions générales et, avec quelques ajouts, elle sert d'ostensoir pour l'exposition et le transport du Très Saint [Sacrement] lors des processions. Il cependant mandé de se pourvoir d'une vitre à la norme.

Il a visité une autre petite pyxide en argent dorée à l'intérieur, avec sa bourse de soie de couleur rouge, qui sert pour transporter le très saint viatique aux malades et elle est à la norme.

Le dit Très Saint Sacrement est conservé au maître autel dans un tabernacle de bois entièrement doré, surmonté d'un conopée de couleur rouge, avec une statue du Christ ressuscité à son sommet et muni d'une serrure et d'une clef, à la norme. Il a mandé de suspendre au-dessus du dit tabernacle un baldaquin dans l'année.

La lampe devant le Très Saint Sacrement pend, à la norme, brûlant continuellement aux frais de la communauté. Les cierges pour porter [le Très Saint Sacrement] sont pourvus par la compagnie qui est érigée ici sous l'autorité apostolique, avec privilèges et indulgences, sous l'invocation du dit Très Saint Sacrement. à la norme.

Il a visité le baldaquin de belle forme de couleur rouge pour porter le Très Saint [Sacrement].

Il a également visité l'ombrelle, au sommet de laquelle il a mandé d'ajouter une croix.

Il y a un voile huméral en soie de couleur blanche, un encensoir avec sa navette en laiton, de grandes lanternes, à la norme. Il manque le pluvial : il a donc mandé de s'en pourvoir dans les deux ans.

Il a visité les fonts baptismaux, dont la cuve est en marbre, le *ciborium* en bois, surmontés d'un conopée de couleur bleue et d'une croix en son sommet et munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le dit recteur : à la norme. Il a mandé de suspendre dans l'année au-dessus des dits fonts une ombrelle et d'y ajouter une représentation de saint Jean-Baptiste baptisant le Christ. Dans ces fonts, il a vu la cuiller en étain pour prendre l'eau lors du baptême des enfants. Il a aussi trouvé qu'y sont conservés les vases d'étain des huiles du chrême et des catéchumènes, à la norme.

Il a visité l'huile des infirmes dans un vase d'étain qui est conservé dans un banc : il a donc mandé de le conserver à l'avenir dans une niche, qu'il a mandé de ménager près du maître autel du côté de l'Évangile, et elle doit être tapissée à l'intérieur d'un tissu de couleur violette et munie d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez le seigneur recteur ; qu'on y inscrive à l'extérieur en lettres majuscules *Oleum infirmorum* (Huile des malades).

Il a également vu le sacraire dans un petit coin de l'église et mandé de l'élever un peu pour le munir d'une petite porte avec serrure et clef qui soit pareillement détenue chez le seigneur recteur.

Il a visité le maître autel qui est entretenu par la communauté, sans aucun revenu ni charge ; il est suffisamment pourvu du nécessaire à la célébration de la messe. Le dit autel est pourvu de chandelles pour célébrer les messes par la compagnie de femmes qui y est érigée par l'autorité de

l'ordinaire [l'évêque] sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge. Elle est dirigée par le seigneur recteur sous des règles approuvées. Les dites femmes ont une prieure chez qui est conservée la trésorerie provenant des contributions annuelles fixes des dites femmes et sur laquelle elles ont coutume de procurer huit livres de cire aux sœurs défuntes pour les cérémonies funèbres lors de leur enterrement, ainsi que pour célébrer quelques messes ; elles ont également coutume de pourvoir l'autel non seulement de cire, comme on l'a dit, mais aussi de mobilier sacré.

Il a visité l'autel, avec sa chapelle sous l'invocation de San Giovanni Battista : il est entretenu par le seigneur Paolo Santini du même lieu et a un revenu annuel de 40 livres de monnaie de Gênes provenant du capital d'un cens légué par feu le seigneur Giovanni Battista Santini pour que soient célébrées annuellement 80 messes au dit autel par le chapelain élu de manière amovible par le seigneur patron – c'est à présent le révérend seigneur Urbano Monti du même lieu. Le dit autel est acceptablement pourvu de ce qui est requis pour la célébration de la messe. Il a cependant mandé de se pourvoir du missel romain réformé, d'une table des secrètes ainsi que de deux chandeliers en laiton. Le mobilier sacré de cet autel est conservé dans un coffre qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef qui doit être détenue chez le dit chapelain. Devant cet autel, il y a un monument funéraire pareillement entretenu par le même patron susnommé.

Il a visité l'autel, avec sa chapelle, sous l'invocation de San Filippo Neri : il est entretenu par le seigneur Fabiano Bartoli du même lieu de Lama, nouvellement érigé et non encore doté ; il est cependant suffisamment pourvu d'un tableau et de tout le nécessaire à la célébration de la messe selon la norme. Devant le dit autel pend une lampe brûlant continûment aux frais du dit seigneur patron.

Le mobilier sacré est conservé près du dit autel dans un coffre qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez le seigneur patron.

Dans la dite chapelle est conservée une statue dorée de San Filippo Neri avec des reliques de ce saint insérées dans la poitrine de la dite statue, et à travers la vitre on lit les mots suivants : *Ex praecordiis sancti Philippi Nerii.*

Il a vu les lettres patentes authentiques de ces reliques et a donc mandé de s'occuper au plus vite de les exposer publiquement à la vénération des fidèles en observant les modalités et formes requises.

Il a visité le mobilier sacré [du maître autel], qu'il a trouvé conservé dans le chœur dans un banc ainsi que dans un coffre, tous deux munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le seigneur recteur : à la norme. Le dit mobilier sacré est riche, pour la plupart en soie et ils sont gardés fort propres.

Dans cette église se trouvent cinq monuments funéraires dont deux sont entretenus par divers patrons privés et trois par la communauté ; parmi ces monuments, l'un est pour ensevelir les prêtres, un autre les hommes, un autre les femmes et le dernier les enfants : tous sont à la norme.

Le corps de l'église est blanchi et à la norme, ainsi que ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez le seigneur recteur.

Dans la dite église, il a vu la chaire, à la norme, où il est d'usage de tenir sermon au peuple non seulement pendant le carême mais aussi aux autres fêtes solennelles dans l'année.

Il a visité le confessionnal, à la norme. Dans cette église, il est d'usage que soit récité l'office de la Bienheureuse Vierge chaque jour de fête par la confrérie laïque érigée là par l'autorité de l'ordinaire [l'évêque], laquelle sert sous des statuts approuvés par le même ordinaire. Les dits confrères portent des capes blanches et ont leurs officiers, dont le chef est appelé prieur ; ils sont renouvelés de semestre en semestre et les comptes sont alors rendus devant le seigneur recteur et la confrérie.

Ils ont une trésorerie constituée des contributions annuelles fixes des dits frères, sur laquelle ils ont coutume de procurer aux confrères huit livres de cire lors de leur enterrement ainsi que des aumônes pour célébrer six messes. Ils ont aussi coutume d'accompagner en procession avec les capes les confrères défunts qu'il faut ensevelir.

La doctrine chrétienne est enseignée tous les jours de fête pendant les solennités des messes par le seigneur recteur et le peuple a été trouvé assez instruit.

Les noces ne sont pas bénies : il a donc mandé de les bénir à l'avenir selon la norme du missel romain et si les époux ont été négligents pour demander la bénédiction, de statuer contre eux une peine.

Il a visité le clocher avec deux cloches : à la norme.

### Église champêtre San Lorenzo

Il a visité l'église champêtre sous l'invocation de San Lorenzo, qui était anciennement l'église paroissiale de ce lieu de Lama et fut ensuite transférée à la susdite église de Santa Maria pour la plus grande commodité du peuple.

Dans la dite église, il a visité l'autel qui est entretenu par la communauté, sans aucun revenu et charge ; il est suffisamment pourvu du nécessaire à la célébration de la messe qu'il est d'usage d'y célébrer parfois. Au-dessus du dit autel, il y a un tableau à la norme et le mobilier sacré est conservé dans un coffre qu'il a mandé de munir d'une serrure et d'une clef qui soit détenue chez le curé.

Le corps de l'église est blanchi, ainsi que ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez le dit recteur.

Il a visité les livres paroissiaux qu'il a trouvés à la norme observée dans le rituel romain. Il a mandé de confectionner un livre de l'état des âmes, dont il a été dit que dans cette paroisse elles sont 190, parmi lesquelles 130 communient et tous n'ont pas obéi au précepte de l'Église : il a donc mandé d'avertir par le seigneur recteur d'obéir et s'ils ne le faisaient pas, de les dénoncer à la curie épiscopale.

Dans cette paroisse, il y a deux révérends, le prêtre Urbano Monti et le prêtre Matteo Massiani, qui, au témoignage du seigneur recteur et de plusieurs autres, sont de bonne vie et de bonne réputation et servent l'église.

Il n'y a pas de presbytère : il a donc mandé d'en édifier un près de l'église paroissiale qui soit adapté et vaste, selon la norme. Pour le reste, il a vérifié que tout était bien.

\*

### **Visite pastorale effectuée par délégation de Mgr Agostino Saluzzo, évêque de Mariana et Accia,**

#### **Lama**

**27 juin 1740**

(dans « *Visita della diocesi di Mariana ed Accia...* »,  
*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse.*, 1890, 113-114, p. 144)

Lama, fuochi 40, anime 200

L'antica Parochiale di Lama è San Lorenzo, titolo del Beneficio, lontana dall'abitazione ; in suo loco, ove conservasi il Venerabile e Battistero, è la chiesa della Visitazione della Santissima Vergine situata in vicinanza del paese, che fa fuochi 40, anime 200 ; della quale parochia, ove giunsi a visitarla li 27 giugno, giorno di lunedì, è paroco il Molto Reverendo pievano Giovan Stefano Franzini della Croce d'Ampugnani, che tiene in qualità di vicecurato per la sua avanzata età il Reverendo Antonio Mattei della Croce.

Ivi la dottrina si fa tutte le domeniche doppo la messa parochiale, e la spiegatione del Vangelo a mezza messa. Il Rosario recitasi ogni sera, et il segno per l'*Angelus Domini* si dà a mezzo giorno et alla sera.

[*Suivent l'énumération des prêtres de la paroisse, le niveau d'instruction des enfants,  
la tonsure des prêtres chargés d'âme et l'indication d'un couple marié au second degré de consanguinité*]

\*

**Inventaire de tous les biens meubles et immeubles... de l'église de San Lorenzo de la paroisse de Lama dans la Terra d'Ostriconi, dans le vicariat du Canale**

**8 octobre 1760**

**par Pietro Maria Paoli, nouvel économiste de cette église**

(Archives départementales de Haute-Corse, 3 G 2/ 8)

La sudetta chiesa è posta in una campagna fra alberi d'olivi, e terreni [...] distante dal paese verso la parte del mare un miglio circa, fatta all'antica, senza coro, ne capelle, di poca grandezza, da un lato della quale vi è una piccola aggiunta fatta per abitazione dell'eremito. Questa anticamente era la vera parrocchiale di detto paese, ed ora quasi abbandonata, solamente vanno a prenderci in possesso li parrochi, e vi si va a visitarla processionalmente due volte l'anno, cioè il giorno della vigilia di detto Santo ed il venerdì santo, che perciò è sprovista di suppellettili ad esclusione d'una piccola campana d'un palmo ed un terzo circa d'ogni verso posta sul pavimento per esser rotta nell'inappatura con descrizione attorno Ave Maria MDXXX.

[vient ensuite la description des terres et oliviers de l'église, de ses rentes et entrées, puis la visite de l'église de Santa Maria, paroissiale remplaçante, au lieu dit la Guadella, peu distante du village, confinant par tous les côtés avec des routes publiques. Après sa description minutieuse, il conclut qu'on ne sait quand elle a été faite, mais on voit seulement en haut du frontispice ces chiffres 1644, date à laquelle elle a sans doute été consacrée]

\*

**Visite apostolique des diocèses de Corse  
par Mgr Cesare Crescenzo de Angelis, évêque de Segni**

**Lama  
4 mars 1761**

(Archivio Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, *Corsica*, 8, f. 69v-70r et 76v)

**Transcription et traduction**

Die 4 eiusdem mensis [mars 1761] illustrissimus ac reverendissimus dominus summo mane se contulit ad ecclesiam parochialem Sancti Laurentii loci Lamae, ubi reverenter fuit receptus a reverendo Petro Maria Pauli oeconomus; et omnibus de more persolutis et audita missa visitavit sanctissimum Sacramentum, quod minus decenter invenit asservatum, prout ex decretis, et oeconomus praedictus populum benedixit.

Baptisterium et sacra olea quantum satis decentia sunt. Tum visitavit altaria, quae sunt quinque. Maius, sanctissimi Sacramenti. Secundum, sancti Philippi Nerii, et altare seu cappella praedicta est de iure patronatus dominorum de Bartolis et fuit erecta a quondam sacerdote Antonio Baptista Bartoli olim parochus, et pro manutentione assignavit quinque olivarum plantas (etc.), prout in inventario. In hoc altari extat reliquia ex praecordiis dicti sancti Philippi in semibusto; sed cum deessent litterae authenticae, illustrissimus dominus interrogavit an veneraretur et a quo tempore. Plures de senioribus populi asseruerunt a quinquaginta et pluribus annis venerari; et idcirco illustrissimus dominus ea admittere duxit.

E conspectu eiusdem cappellae extam [*sic*] tertium altare seu cappella sancti Antonii Patavini de iure patronatus domini Ioannis Caroli Bonavita, de qua fusius vide in inventario.

In eadem parte extat altare seu cappella sancti Ioannis Baptistae iurispatronatus domini Antonii Santini, et in eo erecta cappellania a quondam Ioanne Baptista Santini; sed nescire potui quot redditus et quot missae sint eiusdem cappellae, cum capitalia fere omnia perierint et sint dispersa.

Praeter dicta altaria particularium, caetera omnia manentur a populo; et illustrissimus dominus laudavit pietatem eiusdem.

Modernus parochus est sacerdos Raphael Defendini, qui non residet, sed Bastiae moratur. Cum enim exorta fuerint quaedam iurgia inter ipsum parochum et nonnullos alios dicti loci, nepos eiusdem parochi telo ignito eorum unum prostravit; unde dictus parochus coactus fuit aufugere (etc.).

Annui redditus huius parochiae sunt librae mille circiter. Familiae 47. Sacerdotes 4. Animae 200. Altare privilegiatum deputatum fuit altare maius.

Sciendum est quod etiam dicta ecclesia comparochialis est, et dicata beatae Virgini Mariae; antiqua enim Sancti Laurentii parochialis fere prorsus destructa; unde licet dicta ecclesia comparochialis sanctae Mariae sit dicata, tamen ecclesia parochialis Sancti Laurentii nominatur. Et ita (etc.).

\*

Le 4 du même mois [mars 1761], de bon matin, l'illustrissime et révérendissime seigneur se transporta à l'église paroissiale de San Lorenzo du lieu de Lama, où il fut reçu avec révérence par le révérend Pietro Maria Paoli, économe ; et après avoir tout accompli selon la coutume et entendu la messe, il visita le Très Saint Sacrement, qu'il trouva peu décevement conservé, comme indiqué dans les décrets, et l'économe susdit [en] bénit la population.

Le baptistère et les huiles saintes sont aussi décents que possible. Il visita alors les autels, qui sont cinq. Le maître autel est celui du Très Saint Sacrement ; le deuxième celui de San Filippo Neri, et l'autel ou chapelle susdite est sous le droit de patronage des seigneurs Bartoli et elle fut érigée par le feu prêtre Antonio Battista Bartoli, autrefois curé, et il a assigné pour son entretien cinq oliviers (etc.), comme indiqué dans l'inventaire. Sur cet autel se trouve une relique du cœur du dit San Filippo, l'illustrissime seigneur a demandé si elle était vénérée et depuis quand. Plusieurs des plus âgés du peuple affirmèrent qu'elle était vénérée depuis plus de cinquante ans et c'est pourquoi l'illustrissime seigneur a jugé bon d'admettre cela.

En face de la même chapelle se trouve le troisième autel ou chapelle de Sant'Antonio da Padova sous le droit de patronage du seigneur Giovanni Carlo Bonavita : pour plus de précision à ce sujet, voir dans l'inventaire.

Du même côté se trouve l'autel ou chapelle de San Giovanni Battista, sous le droit de patronage du seigneur Antonio Santini et y a été érigée une chapellenie par feu Giovanni Battista Santini, mais je n'ai pu savoir quel revenu et combien de messes sont attachés à la même chapelle, car presque tous les capitaux ont disparu et ont été dispersés.

Sauf les dits autels de particuliers, tous les autres sont entretenus par le peuple et l'illustrissime seigneur a loué sa piété.

Le curé actuel est le prêtre Raffaello Defendini, qui ne réside pas [sur place] mais demeure à Bastia. Comme en effet des querelles survinrent entre ce curé et d'autres personnes du dit lieu, le neveu du curé a abattu l'une d'entre elles d'un coup de feu ; le dit curé fut donc contraint de s'enfuir (etc.).

Les revenus annuels de cette paroisse sont d'environ 1000 liras. 47 familles. 4 prêtres. 200 âmes. L'autel désigné comme privilégié a été le maître autel.

Il faut savoir que la dite église est également coparoissiale et dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie ; l'ancienne église paroissiale de San Lorenzo est en effet presque totalement détruite : ainsi, bien que la dite église coparoissiale soit dédiée Sainte Marie, elle est tout de même nommée église paroissiale de San Lorenzo. Et ainsi (etc.).

\*

## Observations du visiteur pour l'église paroissiale de San Lorenzo de Lama

1761

Pro ecclesia parochiali Sancti Laurentii Lamae  
Intra mensem conficiatur novum conopeum ex serico albo pixidi, et interim vetus sit omnino interdictum.

Baldachinum altaris maioris accomodetur intra sex dies, sub poena librarum decem.

Comparetur *Sacrum Convivium*, *Lavabo* et *In principio* pro altari sancti Philippi iurispatronatus dominorum de Bartolis, idque fiat intra duos menses, sub poena librarum viginti.

Intra decem dies claudatur omnino ianua quae est cornu epistolae in dicta cappella sancti Philippo Nerii.

Intra quatuor menses claudantur laminis vitreis faenestrae omnes, sub poena librarum quinquaginta.

Fiat nova alba pro cappella sancti Philippi Nerii intra quatuor menses, quibus elapsis vetus sit interdicta.

De caetero vero cum illustrissimus dominus ecclesiam decenter retentam invenerit, populi pietatem laudando ad perseverandum etiam in posterum hortatus est.

\*

Pour l'église paroissiale de San Lorenzo de Lama.

Qu'on confectionne dans le mois un nouveau conopée en soie blanche pour la pyxide et que dans l'intervalle le vieux soit absolument interdit.

Qu'on arrange le baldaquin du maître autel dans les six jours, sous peine de dix lires.

Qu'on se procure le *Sacrum Convivium*, le *Lavabo* et le *In principio* pour l'autel de San Filippo sous le droit de patronage des seigneurs Bartoli et qu'on le fasse dans les deux mois, sous peine de vingt lires.

Que dans les dix jours on ferme complètement la porte qui est du côté de l'Épître dans la dite chapelle de San Filippo Neri.

Que dans les quatre mois on ferme toutes les fenêtres avec des vitres sous peine de cinquante lires.

Qu'on fasse une nouvelle aube pour la chapelle de San Filippo Neri dans les quatre mois, au terme desquels la vieille sera interdite.

Mais pour le reste, comme l'illustrissime seigneur a trouvé l'église décemment tenue, tout en louant la piété du peuple, il l'a exhorté à poursuivre également dans l'avenir.

\*